



Mémoire
Présenté par
BOPDA, Florence

**UNIVERSITE DE
YAOUNDE FACULTE DES ARTS,
LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE
ANTHROPOLOGIE**

**Etude sociologique du phénomène de violences
conjugales sur les femmes à Yaoundé**

ANNEE ACADEMIQUE

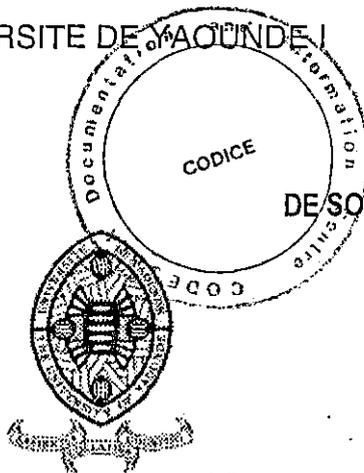
Juin 1997

A red, rounded triangular shape pointing upwards, located in the bottom right corner of the page.

02 OCT. 1998 1

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES



DEPARTEMENT
DE SOCIOLOGIE/ ANTHROPOLOGIE

14.02.03
BOP
10893

**ETUDE SOCIOLOGIQUE DU
PHENOMENE DE VIOLENCES
CONJUGALES SUR LES FEMMES
A YAOUNDE**

Mémoire

*Présenté en vue de l'obtention du
diplôme de Maîtrise en Sociologie*

Par

Florence BOPDA

Licenciée en Sociologie

Sous la Direction de :

Dr. Paulette BEAT SONGUE

Chargée de Cours

Juin 1997

DEDICACE

A mon papa Tefang David et ma maman Kembou Pauline,
mes chers parents, avec moi vous avez su alterner sévérité et tendresse, et surtout, vous m'avez appris que l'avenir d'un enfant dépendait énormément de la disponibilité de ses géniteurs.

Pour cela, je vous remercie.

A mon oncle Fenkam Emmanuel pour toute la peine qu'il s'est donnée pour mon éducation. Puisse ce travail représenter un tremplin pour ta fierté personnelle.

A Monsieur Fotso Antoine et Madame Fotso Tchamokoueng Anne-Marie.
Je suis sensible à tout ce que vous avez fait pour moi, surtout à mes moments difficiles.

A ma fille Fenkam Beninguisse Emmanuelle Cassandre,
que ce travail représente pour toi une performance à dépasser.

REMERCIEMENTS

Ce travail dont il est vrai que je suis l'auteur n'aurait cependant pu être conduit à son terme sans la contribution d'autres personnes et de certaines institutions à qui je témoigne ma reconnaissance.

Que Madame Beat Songue Paulette, Directeur de mes travaux, trouve à travers cette réalisation toute la gratitude qu'une fille peut témoigner à sa mère. J'ai, avec elle, acquis expérience, méthode, bénéficié des conseils et encouragements utiles à toutes recherches. Comment oublier tout cela en ce moment ?

A tous mes enseignants du Département de Sociologie dont la patience et la détermination m'ont permise de savourer cet instant, je vous exprime ma profonde gratitude.

Je tiens à témoigner ma reconnaissance à Mme Ekambi Jacqueline et à Monsieur Flavien Tiokou Ndonko pour leur disponibilité et les conseils qu'ils m'ont prodigués ainsi que pour leur apport documentaire pour la réalisation de ce travail.

J'adresse mes sincères remerciements à Gervais Beninguisse pour son soutien moral et affectif.

Je tiens également à remercier Monsieur Ngoy Kishimba pour le lourd travail qu'il a abattu pour le traitement informatique de mes données et pour son entière disponibilité à cette occasion.

A Antoine Socpa, Alexandre Mbougeka et à Cécile Bohol,

Je tiens à vous exprimer ma gratitude pour votre assistance permanente.

J'adresse mes sincères remerciements à l'Association de Lutte Contre les Violences Faites aux Femmes qui a bien voulu mettre à ma disposition son centre de documentation.

Je ne terminerai pas sans notifier que ce travail a été subventionné par le Conseil pour le Développement de la Recherche Economique et Sociale en Afrique (CODESRIA) en 1996. La première tranche de cette subvention m'a d'ailleurs permis de finaliser ce travail. Je tiens à témoigner ma profonde gratitude au CODESRIA pour l'effort qu'il accomplit pour la promotion des sciences sociales en Afrique.

A tous mes amis, à tous mes frères et soeurs, et à tous mes parents dont les noms ne figurent pas ici, croyez aussi à toute ma reconnaissance afin que ce travail soit un motif de satisfaction collective.

Florence BOPDA

SOMMAIRE

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES ABREVIATIONS	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
INTRODUCTION GENERALE	2
PREMIERE PARTIE : THEORIES ET METHODE	10
CHAPITRE I :	
REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE	12
I LA VIOLENCE	12
II VIOLENCE ET PERCEPTION DE LA FEMME	15
CHAPITRE II :	
METHODE ET DESCRIPTION DU	
PHENOMENE DE LA VIOLENCE	
CONJUGALE	20
I LA METHODE	20
II MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE	
CONJUGALE	27
DEUXIEME PARTIE :	
TIPOLOGIES ET CAUSES DE LA VIOLENCE AU FOYER	32

CHAPITRE I :
LA VIOLENCE PHYSIQUE ET SEXUELLE AU
FOYER **35**

- I LA VIOLENCE PHYSIQUE 35
- II LA VIOLENCE SEXUELLE 50

CHAPITRE II :
VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE
ET ECONOMIQUE AU FOYER **55**

- I VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE 55
- II LA VIOLENCE ECONOMIQUE 62

TROISIEME PARTIE
VIOLENCE CONJUGALE, SOCIETE ET DEVIANCE **69**

CHAPITRE I
VIOLENCE CONJUGALE ET SOCIETE **71**

- I LES MECANISMES SOCIAUX DE PERPETUATION DE
LA VIOLENCE CONJUGALE 71
- II INTERACTION SOCIALE ET FONCTION SOCIALE DE
LA VIOLENCE CONJUGALE 78

CHAPITRE II
LES SUITES SOCIALES DE LA VIOLENCE
CONJUGALE **81**

- I LES CONSEQUENCES DE LA VIOLENCE
CONJUGALE 81
- II LES MECANISMES DE RESOLUTION DES CONFLITS
ET LES RECOMMANDATIONS 84

CONCLUSION GENERALE 90

BIBLIOGRAPHIE 95

ANNEXES 99

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LISTE DES ABREVIATIONS

- A.L.V.F. : Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes;
- B.M. : Banque Mondiale
- Chi² : Test utilisé en statistique pour mesurer la corrélation entre deux variables.
- CODESRIA : Conseil pour le Développement de la Recherche Economique et Sociale en Afrique.
- CSF : Conseil du Statut de la Femme (une ONG canadienne).
- MINASCOF : Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine.
- ONU : Organisation des Nations Unies.

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau N° 1 : Répartition de l'échantillon suivant les groupes ethniques et le genre;
- Tableau N° 2 : Récapitulatif des statistiques du tribunal de Grande Instance de Yaoundé de 1992 à 1993 en matière de violences faites aux femmes;
- Tableau N° 3 : Perception sociale de la violence physique selon le genre;
- Tableau N° 4 : Distribution des fréquences des lieux de sévices;
- Tableau N° 5 : Répartition des lieux de sévices suivant les différents cas enregistrés au tribunal du 1er degré et de Grande Instance de 1992 à 1993 à Yaoundé;
- Tableau N° 6 : Répartition des hommes et des femmes enquêtés selon le groupe ethnique et la violence faite contre la femme par la gifle ;
- Tableau N° 7 : Répartition des hommes suivant le niveau d'instruction de la conjointe et la gifle;
- Tableau N° 8 : Répartition des femmes en fonction de la bastonnade et l'âge;
- Tableau N° 9 : Répartition des hommes selon la durée de l'union et la bastonnade,
- Tableau N° 10 : Répartition des hommes suivant la bastonnade et la religion;
- Tableau N° 11 : Consommation d'alcool et violence physique;
- Tableau N° 12 : Répartition selon les hommes de la violence sexuelle avec la profession de la conjointe;
- Tableau N° 13 : Répartition des femmes suivant les groupes ethniques et les injures;
- Tableau N° 14 : Répartition des hommes selon la consommation d'alcool et les injures;
- Tableau N° 15 : Répartition de la bouderie subie par la femme comme violence avec le niveau d'instruction;

- Tableau N° 16 : Répartition des hommes suivant la classe sociale et la bouderie subie par la femme comme violence;
- Tableau N° 17 : Répartition des femmes subissant le refus de manger du conjoint selon le niveau d'instruction;
- Tableau N° 18 : Répartition des hommes suivant le refus de manger et le niveau d'instruction du conjoint et de la conjointe;
- Tableau N° 19 : Répartition des hommes suivant la privation de la "ration" et le revenu du conjoint;
- Tableau N° 20 : Participation des hommes aux tâches domestiques;
- Tableau N° 21 : Participation du conjoint à l'habillement de la conjointe et des enfants;
- Tableau N° 22 : Récapitulatif des causes socioculturelles et économique de la violence conjugale;
- Tableau N° 23 : Répartition des biens à destination des familles d'origine;
- Tableau N° 24 : Répartition des femmes en fonction des types de séquelles suite à la violence conjugale;
- Tableau N° 25 : Répartition des femmes selon le type de recours demandé après la violence;
- Tableau N° 26 : Répartition des femmes suivant le lieu des plaintes.

**<<Mon mari ne me gronde pas.
Il ne me bat jamais.
Le bon monsieur n'est même pas jaloux.
Est-ce qu'il m'aime vraiment ?>>**

Indicatif de l'émission radiophonique « A coeur ouvert ».

Emission hebdomadaire de la chaîne urbaine

Yaoundé FM 94,

22H - 24H vendredi.

INTRODUCTION GENERALE

1 - GENERALITES

La violence faite aux femmes a été pendant longtemps considérée comme un phénomène normal, voire naturel dans nos sociétés à prédominance patriarcale. Les idées, les sentiments, les goûts des femmes ont été "traduits" par des poètes, écrivains, comédiens, hommes politiques. Ces hommes ont façonné et perpétué une image de la femme selon leur goût et à laquelle elle a été invitée à se conformer. Ils << ont expliqué ce que pensaient les femmes, ce qu'elles ressentaient, ce qu'elles voulaient. En réalité, ils exprimaient ce qu'ils voulaient qu'elles pensent, ce qu'ils souhaitaient qu'elles sentent, ce qu'ils voulaient qu'elles aiment >>¹. Ceci a permis la légitimation de certains phénomènes tels que : le viol, le harcèlement sexuel, la violence conjugale et bien d'autres.

Malgré le fait que le phénomène de la violence au sein de la famille a été longtemps occulté, il est devenu depuis ces 20 dernières années l'objet de multiples préoccupations. Depuis la Conférence Mondiale de l'année Internationale de la Femme de 1975 à Mexico, les débats sur la question féminine et la discrimination sexiste sont à la mode au sein des Institutions Internationales telles que l'ONU (à travers le Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'Égard des Femmes et la Commission de la Condition de la Femme), la Banque Mondiale (BM) et d'autres.

La Banque Mondiale considère le viol, la violence conjugale et d'autres formes de violences comme : << Un énorme fardeau en matière de souffrance humaine et un obstacle majeur au progrès économique et social dans les pays industrialisés et en développement >>².

Pour l'ONU, la violence à l'encontre des femmes, contenue dans des slogans comme << non à la discrimination envers les femmes >> s'avère être un défi de la fin du siècle.

Bien plus, beaucoup d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) ont également emboîté le pas dans cette perspective de défense des droits de la femme. Nous pensons notamment aux ONG canadienne (Association Match Canada, Institut Canadien de Recherches sur les Femmes), françaises (Centre National d'Information Féminin, de Rencontre et d'Échange), hollandaise (les Femmes Battues) et bien d'autres.

¹ Yvette ROUDY : *Femme en marge*, Paris, Flammarion, 1975, p. 55.

² Banque Mondiale : "Population et Banque Mondiale" in *Banque Mondiale actualités*, vol XII, N° 32, Septembre 1994, p. 1.

Le Cameroun quant à lui n'est pas en marge de ce grand mouvement en faveur de la condition féminine, bien que très peu de chercheurs aient étudié ce domaine. Nous pensons à ce titre à l'article de Paul Nkouendjin intitulé : «Du droit de <<boxer>> sa femme»³. D'autre part, nous notons à l'heure actuelle une recrudescence des mouvements féministes parmi lesquels l'Association de Lutte contre les Violences Faites aux Femmes (ALVF) et SOS Femmes Battues qui mènent des actions allant dans ce sens (séminaire atelier ALVF/Match Canada 12 - 16 Mars 1992 à Yaoundé, et des journées et semaines de sensibilisation annuelles du 25 Novembre au 10 Décembre depuis 1994). Le Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine (MINASCOF) s'efforce également dans cette perspective de lutter contre la violence faite aux femmes. Il a organisé un débat sur ce problème lors de la Journée Internationale de la Femme en Mars 1992. Par le biais du présent travail, nous voulons apporter notre modeste contribution pour lever un pan de voile sur cette thématique restée peu exploitée. Quelles sont donc les motivations qui nous ont conduit à focaliser notre attention sur ce sujet ?

2 - JUSTIFICATION

Toute oeuvre scientifique a pour point de départ une sensation personnelle; cette sensation focalise l'esprit de l'individu sur un domaine précis de la réalité et l'amène à s'interroger ou à porter un regard critique sur un phénomène social. Les raisons qui ont guidé mon choix sont de trois ordres : personnel, académique et factuel.

Mon enfance traumatisée par de multiples conflits conjugaux aussi bien au sein de ma famille hôte que celle d'origine (toutes polygéniques) m'a laissée sensible à ce phénomène. La violence, dans ces milieux en proie aux conflits d'intérêts et d'autorité entre époux et épouses, entre coépouses qui en font leurs armes, est significative à bien des égards. C'est pourquoi je me suis toujours interrogée sur la relation qui existerait entre polygamie et violence conjugale.

Cette sensibilité a été accentuée par un travail académique effectué sur le même thème en troisième année de Sociologie. Le présent travail voudrait se situer à la suite de ce premier essai.

Au delà de l'aspect médiatisé de la violence, la lecture d'un numéro du journal Réveillez-vous : << la violence au foyer >> (brochure d'information des Témoins de Jéhovah, Nov. 1993) nous ont permis de constater qu'au Canada « une femme sur dix est battue ». Nous avons donc

* 3 Paul NKOUEUNDJINYOTNDA : "Du droit de «boxer» sa femme" in *Penant* N° 755, Imprimerie Chastrusse et C^e A Brive, Janv - Fév - Mars, 1977, pp. 5 - 9.

pensé que si tel est le cas pour le Canada classé second dans le monde du point de vue de l'indice du développement humain (classement du Programme des Nations Unies pour le Développement de 1993) et qui dispose de lois strictes en matière de protection de la femme contre les violences, qu'en serait-il du Cameroun où les lois sont plus souples et où la pratique de la violence conjugale s'inscrit dans les moeurs ? L'article 232 du Code Civil stipule à cet effet que : << En dehors des cas prévus aux articles 229, 230 et 231 du présent Code, [l'adultère de la femme, l'adultère de l'homme, la condamnation d'un époux à une peine infamante et afflictive], les juges ne peuvent prononcer le divorce à la demande de l'un des époux, que pour excès, sévices ou injures de l'un envers l'autre, lorsque ces faits constituent une violation grave ou renouvelée des devoirs et obligations résultant du mariage et rendent intolérable le maintien du lien conjugal >>⁴. Ceci est la preuve que la violence et les voies de fait envers la femme ne sont pas des causes péremptoires du divorce.

3 - DEFINITION DES CONCEPTS

<<Les mots de la langue usuelle, comme les concepts qu'ils expriment, sont toujours ambigus et le savant qui les emploierait tels qu'il les reçoit de l'usage et sans leur faire subir d'autres élaborations, s'exposerait aux plus graves confusions. Non seulement la compréhension en est si peu conscrète qu'elle varie d'un cas à l'autre suivant les besoins du discours, mais encore, comme la classification dont ils sont le produit ne procède d'une analyse méthodique, mais ne fait que traduire les impressions confuses de la foule, il arrive sans cesse que des catégories de faits disparates sont réunies indistinctement sous une même rubrique ou que des réalités de même nature sont appelées de noms différents>>⁵ comme le disait Durkheim.

Notre première tâche doit donc être de définir ce que nous entendons par violence. Elle est selon Lalande⁶ : <<l'emploi illégal ou du moins illégitime de la force>>. La violence humaine est aussi vieille que l'humanité. Elle est profondément inscrite dans les contes, les mythes et légendes. Etant donné qu'elle est un phénomène humain, son existence trouve son fondement dans les relations interpersonnelles et entre groupes. La violence implique ordinairement l'emploi de la force pour nuire, pour dénigrer, pour faire du mal ou pour contrôler. Il existe donc plusieurs types de violences : la violence politique, la violence économique, la violence familiale et bien d'autres. La question qu'on pourrait se poser ici est celle de savoir quel type de violence nous étudions?

⁴ *Code Civil*, 66e édition Dalloz, 1966, p. 19.

⁵ Emile DURKHEIM : *Le suicide*, 6e édition, Paris, PUF Quadrige, 1991, p. 1.

⁶ André LALANDE : *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF Quadrige, vol 2, 1e édition 1991, p. 1210.

La violence qui nous intéresse ici est celle qui se déroule au sein de la famille nucléaire. Cependant, ici on distingue trois types de violence : la violence envers les enfants, les hommes et celle exercée sur la femme. C'est justement cette dernière catégorie que nous nous proposons d'étudier. Les autres genres de violences domestiques pourront constituer des pistes pour des futures recherches.

La violence sur la femme au foyer implique l'interaction homme - femme, mari - femme, époux - épouse. Dans la plupart des sociétés du monde, les femmes en souffrent et en meurent. Un document de l'ONU révèle qu'en Inde on a recensé <<999 cas de meurtres d'épouse pour insuffisance de dot en 1985>>. De même <<en 1984 aux USA, parmi les(femmes) victimes de meurtres, près d'un tiers ont été tuées par leurs maris (20%) ou leur compagnon (10 %)>>⁷. C'est au sein de la famille que les femmes sont plus exposées à la violence. Elles sont battues, violées, elles subissent les violences conduisant à la dépression. Cette violence s'exprime sous plusieurs formes : physique, sexuelle, psychologique, ou économique. Avant d'évoluer, une clarification du concept violence conjugale s'avère nécessaire. Ainsi nous examinerons tour à tour les définitions proposées par l'ONU et la Banque Mondiale.

Dans un projet récent préparé par les Nations Unies, la violence faites aux femmes est définie comme : <<Un acte, une omission, une menace, ou un comportement dominateur s'exerçant dans n'importe quel domaine et qui cause ou est susceptible de causer aux femmes des dommages corporels, sexuels et psychologiques>>⁸ .

Cette définition des Nations Unies, loin d'être satisfaisante, paraît incomplète. Elle n'examine pas tous les contours du problème. Pour ce, nous estimons qu'il serait intéressant de voir celle proposée par la Banque Mondiale qui, en plus de celle de l'ONU, intègre certaines notions. La violence perpétrée à l'encontre des femmes est définie comme suit : <<Acte, omission ou comportement par le biais duquel une souffrance psychologique ou sexuelle [physique, ou économique] est infligée, directement ou non, par tromperie, séduction, menace, coercition ou autre sur une femme dans le but de l'intimider, de la punir, de l'humilier ou la confiner dans un rôle stéréotypé, de lui ôter toute dignité humaine, tout libre arbitre, toute intégrité physique, mentale et morale, d'amoindrir sa personnalité ou son respect de soi ou de diminuer ses capacités

⁷ ONU : *Les femmes dans le monde : des chiffres et des idées de 1970 - 1990*, New-York, 1992, p.39

⁸ ONU : "Violence contre les femmes" in *Femmes actualités* N° 7 - 8, New-York, 1991, p.1.

physiques et mentales >>>⁹. La violence contre la femme n'est donc pas une somme de gestes individuels. Elle constitue une structure sociale de domination bien régie.

4 - PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES.

a) Problématique

Nous serons tentée d'aller en guerre contre la violence conjugale, mais notre préoccupation est premièrement de comprendre, d'expliquer la logique sociale qui se cache derrière le phénomène de violence conjugale. Le phénomène perçu comme un acte individuel n'est-il pas le produit, l'expression d'un système culturel donné ? Comment saisir la logique d'un groupe social à partir des comportements individuels isolés ? En d'autres termes quelles sont les motivations qui sous-tendent ce phénomène ou pourquoi les femmes sont-elles violentées au foyer ? Quelles sont d'une part les motivations individuelles et socioculturelles qui peuvent expliquer le comportement violent à l'égard de la femme dans le cadre de la vie conjugale ? L'appartenance à un groupe culturel favorise-t-elle la violence ? Si tel est le cas, quel type de violence et pourquoi ? Du groupe Moundang et Eton lequel est-il plus violent ? Quel est le rôle joué par le voisinage et le partage des devoirs maritaux sur la violence conjugale ? D'autre part, comment les données économiques peuvent-elles influencer la violence ? Les pauvres sont-ils plus prédisposés que les riches ? si oui à quel type de violence s'exposent-ils le plus ?

b) Hypothèses

Nous avons énoncé trois hypothèses que nous allons soumettre à la vérification. Ces hypothèses sont les suivantes :

- La violence sur les femmes au foyer serait la conséquence de certains comportements individuels. L'alcoolisme, les sorties nocturnes pourraient influencer la violence conjugale. Bien plus le niveau intellectuel, le nombre d'épouses sont les variables différentielles qui peuvent agir conjointement avec ces variables comportementales (individuelles) pour réduire ou occasionner la violence;

⁹ Banque Mondiale : *op. cit.*, p. 10.

- La violence sur les femmes au foyer serait intimement liée aux us et idéologies véhiculées au sein des groupes Eton et Moundang. Il s'agit ici de voir l'influence de la culture, du voisinage social et du partage des devoirs maritaux sur la violence;

- La violence sur les femmes au foyer serait fonction de la situation économique. Nous déterminerons les différentes catégories sociales du point de vue économique (la classe supérieure, la classe moyenne et la classe inférieure), et essayerons de comparer les violences entre les membres de ces différentes catégories socio-économiques. La variable profession sera une référence ici, car le revenu est fonction de la profession et de la position occupée dans l'exercice du métier. Une corrélation sera également établie entre le phénomène de violence conjugale et le niveau de revenu de la femme. Enfin la situation dans l'activité (actif ou inactif), les variations vécues dans l'emploi et la rémunération sont les facteurs pouvant influencer la violence conjugale.

En somme telles sont les hypothèses qui vont nous guider dans la résolution du problème posé.

5 - LA METHODOLOGIE

La population cible est constituée de mariés (que le mariage soit une union légale ou pas), de divorcés et de séparés . Ceux-ci sont des acteurs réels ou potentiels de la violence au foyer, et par conséquent, ils détiennent les informations pouvant nous aider à élucider le phénomène. Les veufs non remariés et les célibataires vivant seuls sont exclus de notre échantillon. Les premiers ne sont plus en position de subir les violences conjugales tandis que les seconds n'ont jamais connu cette expérience dans le cadre de la conjugalité. A l'aide de deux questionnaires standardisés, nous allons recueillir les informations auprès des populations recrutées dans les groupes Eton et Moundang. Ces deux groupes sont souvent l'objet des préjugés et des stéréotypes en ce qui concerne la violence. Notre échantillon comprend 300 personnes; celles-ci ont été choisies par tirage aléatoire simple. Il faut noter par ailleurs que le chiffre de 300 est aléatoire puisque les données du recensement de 1987 auxquels nous avons fait recours ne donnent aucune information sur le nombre d'habitants suivant le groupe ethnique et la violence conjugale. S'il est vrai que les grandes métropoles que sont Yaoundé et Douala sont les principaux pôles d'accueil, il est également certain que les migrants sont dispersés dans tout le périmètre urbain. Pour ce, on ne peut prétendre faire un recensement exhaustif de la population Eton et Moundang dans notre site d'enquête qu'est Yaoundé; un tel recensement serait très coûteux et nécessiterait beaucoup de temps, alors que nous avons un temps très limité pour nos recherches. Nous interrogerons donc 150 personnes par groupe soit 50 hommes et 100 femmes. Cette disproportionnalité est justifiée

par le fait que nous étudions le cas des femmes et les hommes sont un groupe de contrôle. On pourrait étudier les deux groupes dans leur site d'origine mais dans ce travail, ils sont considérés dans le contexte urbain. Enfin, les raisons du choix du cadre de l'étude, la localisation du site, l'instrument de la collecte et d'analyse seront détaillés dans le chapitre deux qui portera sur la méthode et la description du phénomène.

6 - INTERET DU TRAVAIL

En dehors de quelques recherches plus souvent féministes et partisans que scientifiques, la violence sur les femmes au foyer ne semble pas encore bénéficier de l'attention de la recherche en sciences sociales au Cameroun. C'est donc en vue de combler ce vide d'information que nous nous sommes proposée de traiter ce sujet. Ainsi, le premier intérêt est d'ordre scientifique.

Notre travail a cependant des enjeux pratiques multiples :

Les résultats de nos recherches pourraient permettre de cerner vraiment la gravité du phénomène et partant, établir la relation qu'il entretient avec les différentes cultures.

Le MINASCOF et l'ALVF pourraient exploiter nos conclusions en vue de rechercher les stratégies et moyens, de comprendre, d'expliquer ou réduire le phénomène selon qu'il est considéré comme normal ou pathologique. Ils s'en serviraient également pour résoudre certains cas litigieux en consultation chez eux.

De même, les personnels de santé, les législateurs et les magistrats pourraient s'en servir pour l'élaboration de stratégies de prise en charge, de mécanismes d'intervention et l'élaboration des lois en rapport avec la violence.

Enfin, ce travail pourrait permettre de mesurer la dimension du phénomène, tout en établissant des catégories pouvant servir de base pour une étude statistique pour laquelle nous ne disposons pas des moyens requis pour la réalisation.

6°) - PLAN DU TRAVAIL

Ce travail comprendra trois parties qui sont les suivantes :

- théories et méthode;
- typologies et causes de la violence au foyer;
- violence conjugale, société et déviance./_

PREMIERE PARTIE

THEORIES ET METHODE

Il sera question tout au long de cette partie de passer en revue les différentes théories qui se sont succédées sur les concepts de la femme et de la violence. Cette revue de la littérature nous permettra de situer notre travail par rapport aux travaux antérieurs. Notre méthode d'investigation sera aussi définie ainsi que les instruments utilisés. Nous aboutirons enfin à la description du concept de violence conjugale que nous étudions.

Cette partie comprendra deux chapitres : la revue critique de la littérature et, méthode et description du phénomène de violence conjugale.

CHAPITRE I

REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE

I - LA VIOLENCE

Le concept de violence a été l'objet de multiples préoccupations depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Cependant, les débats sur son origine, sa cause ont été des grands sujets de controverse. Si pour certains la violence trouve son fondement dans la constitution même de l'individu et de la société, pour d'autres, elle est la conséquence d'un dysfonctionnement social. Avant de situer notre concept de violence conjugale dans l'une ou l'autre thèse, il serait intéressant pour nous de passer en revue les différentes positions sur l'origine de la violence.

1- LA VIOLENCE COMME CONSTANTE ANTHROPOLOGIQUE : UNE LOI DE LA NATURE.

Les mythes, les cosmogonies, les légendes présentent la violence comme une constante anthropologique qui prend sa source dans la constitution même de la nature humaine. Tout comme la mort, elle est inscrite dans la nature de l'être et c'est à travers elle que l'homme prouve son existence.

La thèse de la violence à l'état de nature est développée par Thomas Hobbes (1588 - 1679) dans Le Léviathan¹⁰. En fait, cet état de nature est pour tous un état d'insécurité et d'angoisse.

L'homme "est un loup pour l'homme" c'est à dire qu'il se trouve dans une situation permanente de conflit. L'homme par nature cherche à surpasser ses semblables comme les gros poissons se nourrissent des petits. Ainsi le plus fort est celui qui jouit d'une musculature. C'est donc à travers cette lutte contre ses semblables que l'homme parvient à se définir comme tel. La violence apparaît ici comme l'expression de la force ; c'est une forme de protection. Dans cette optique, Aristote affirmait que les hommes ne sont point naturellement égaux, les uns naissent pour l'esclavage, les autres naissent pour la domination. D'autre part, la théorie de la sélection naturelle élaborée par Darwin s'inscrit justement dans ce rapport de forces. Partant de la théorie de Malthus qui affirme l'inégalité entre l'accroissement de la population et les ressources disponibles, Darwin admet l'hypothèse suivant laquelle la constance remarquable de la population résulte de la destruction massive des individus.

Cette destruction provient de la concurrence vitale qui oppose chaque vivant à ses congénères. Dans "cette lutte pour l'existence" (Struggle for life), ceux qui échappent à la mort possèdent sur les éliminés une supériorité quelconque si bien que les survivants sont nécessairement les plus forts.

Au regard de l'analyse qui précède, on se rend compte que la violence a toujours été considérée comme étant l'apanage du plus fort. C'est-à-dire que la force impliquait automatiquement le caractère violent. Mais considérer les choses sous cet angle c'est ignorer l'instinct d'agressivité qui existe en chacun de nous. Tout homme (faible ou fort) n'est-il pas essentiellement agressif ?

La théorie psychanalytique développée par Freud situe l'origine de la violence dans le complexe d'Oedipe où il existe une contradiction entre les pulsions du ça et le monde extérieur qui représente le Surmoi. Freud dira plus tard qu'il existe dans la conduite de l'homme deux grands principes : Celui du bien et celui du mal. Il déclare : << l'homme n'est point cet être débonnaire au coeur assoiffé d'amour dont on dit qu'il se défend quand on l'attaque, mais un être au contraire, qui doit porter au compte de ses données instinctives une bonne somme d'agressivité. Il est donc tenté de satisfaire son besoin d'agression au détriment de son prochain, d'exploiter son travail sans dédommagement, de l'utiliser sexuellement sans consentement, de s'appropriier ses biens, de l'humilier, de lui infliger des souffrances, de le martyriser et de le tuer>>¹¹.

¹⁰ Thomas HOBBS : Le leviathan

¹¹ Sigmund Freud : Malaise dans la civilisation, Paris, PUF, 1992, pp. 64 - 65.

Cette tendance à l'agression, que nous pouvons déceler en nous-mêmes, et dont nous supposons à bon droit l'existence chez autrui, constitue le facteur principal de perturbation de nos rapports avec notre prochain. C'est elle qui impose à la civilisation tant d'efforts. Par suite de cette hostilité primaire qui dresse les hommes les uns contre les autres, la société civilisée est constamment menacée de ruine.

2 - LA VIOLENCE COMME DYSFONCTIONNEMENT DE L'ORDRE SOCIAL

Cette thèse est largement débattue par Jean-Jacques ROUSSEAU dans Du contrat social. Etant donné que l'état de nature est caractérisé par l'ordre, l'harmonie, l'homme de Rousseau est un être essentiellement contraire à celui de Freud ou de Hobbes. Mais l'institution de la propriété privée a vicié sa nature. La possession des biens confère la puissance à un seul individu et fait germer en lui la tentation de maltraiter son prochain. Celui qui en est dépouillé doit donc devenir hostile à l'opresseur et se dresser contre lui. Lorsqu'on abolira la propriété privée et qu'on rendra toutes les richesses communes, l'hostilité qui règne parmi les hommes disparaîtra, selon Rousseau.

A l'état de nature, la norme est l'harmonie, l'obéissance aux lois qu'on s'est librement fixées, selon Rousseau. Cette position est exprimée dans le texte qui suit : << Le plus fort n'est jamais assez fort pour être le maître, s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir (.....). La force est une puissance physique ; je ne vois point quelle moralité peut résulter de ses effets. Céder à la force est un acte de nécessité, non de volonté ; c'est tout au plus un acte de prudence>>¹². Cette thèse de Rousseau exprime bien l'idée suivant laquelle la violence est la manifestation d'un dysfonctionnement social.

Si nous prenons par exemple la famille comme le premier modèle de société, on constate que le chef est l'image du père, le peuple est l'image des enfants, et tous naissent égaux et libres. C'est cette liberté qui est au fondement de l'harmonie familiale. Le désordre, la violence s'instaurent quand l'un ou certains membres du groupe familial veulent exploiter d'autres. C'est justement dans cette optique que s'inscrit la violence conjugale qui est la manifestation de l'instinct agressif d'un membre du groupe conjugal sur l'autre.

¹² Jean-Jacques ROUSSEAU : Du contrat social, Bordas, Paris, 1992 p. 65

3 - LA VIOLENCE COMME INSTITUTION SOCIALE

Depuis l'histoire de l'humanité, l'homme est toujours considéré comme un conquérant, un chasseur. La femme, agricultrice doit rester à la maison surveiller les enfants et cuisiner. Elle doit par conséquent être soumise à son homme. Les valeurs patriarcales répandues à travers les mythes et la tradition biblique instaurent la domination du patriarche sur les autres membres du groupe. La violence apparaît alors comme une institution au sens de Durkheim, c'est-à-dire un processus que la société met en oeuvre pour régulariser les comportements sociaux.

Le patriarche fait recours chaque fois à la violence pour restaurer son pouvoir quand celui-ci paraît être menacé. Ainsi, on agit pour imposer son point de vue à l'autre soit en mentant, soit par tromperie ou par la force. Tous ces moyens de coercition servent à dominer ou à contrôler son conjoint. C'est justement dans ces deux derniers cas que se situe la violence faite aux femmes. La violence conjugale, loin d'être un phénomène permanent dans le foyer apparaît comme une déviance car la norme est l'harmonie, l'ordre, la paix. Le conflit traduit donc une situation d'irrégularité, de manque et de désordre.

II - VIOLENCE ET PERCEPTION DE LA FEMME

Dans cette seconde partie, nous analyserons la perception de la femme dans la tradition biblique et dans l'histoire. Nous ferons également référence à Simone de Beauvoir pour élucider nos points de vue.

1 - FEMME ET TRADITION BIBLIQUE

Beaucoup y trouveront une exagération si nous osons déclarer que l'Eglise Catholique en particulier et la tradition biblique sont misogynes. Mais nous n'avons aucune prétention de saper les textes religieux. Dans le texte de la Genèse, Eve apparaît comme un être tiré d'un <<os surnuméraire>> d'Adam. C'est un être occasionnel, un être manqué comme le déclarait

St Thomas. Simone de Beauvoir, citant Michelet écrit : <<La femme est un être relatif.....>>¹³ c'est à dire fait à l'image de l'homme alors que celui-ci est fait à l'image de Dieu. C'est donc la copie de la copie, un être doublement dégradé. A ce titre, elle ne peut prétendre à aucun sens du bien. Elle serait donc, selon certaines interprétations, un être maudit qu'aucun serviteur de Dieu ne devrait prétendre mettre à ses côtés, sans vouloir attenter à sa vocation. C'est ainsi que le célibat fut imposé aux prêtres catholiques. Simone de Beauvoir, citant St Thomas déclare à ce propos : <<il est constant que la femme est destinée à vivre sous l'emprise de l'homme et n'a de son chef aucune autorité>>¹⁴. St Paul, avant st Thomas dans la bible déclare aux Ephésiens : <<Femmes, que chacune soit soumise à son mari, comme au Seigneur. Car le mari est le chef de la femme, comme Christ est le chef de l'Eglise, qui est son corps et dont il est le sauveur. Or de même que l'Eglise est soumise au Christ, les femmes aussi doivent l'être à leur mari en toute chose>>¹⁵.

L'humanité est mâle et l'homme définit la femme non en soi, mais relativement à lui ; elle n'est pas considérée comme un être autonome. Le corps de l'homme a un sens par lui-même abstraction faite de celui de la femme, alors que ce dernier est dénué de sens si on n'évoque pas le mâle. <<l'homme se pense sans la femme. Elle ne se pense sans lui. Elle n'est rien d'autre que ce que l'homme en décide>>¹⁶.

Depuis l'origine jusqu'à nos jours, la femme a toujours été sinon l'esclave de l'homme, du moins sa vassale. Les deux genres ne se sont jamais partagés le monde à égalité. Aujourd'hui encore, bien que sa condition soit en train d'évoluer, la femme est lourdement handicapée. Dans presque aucun pays, son statut légal n'est identique à celui de l'homme et souvent, il la désavantage considérablement. Quand les droits lui sont abstraitement reconnus, une longue habitude empêche qu'ils ne trouvent dans les moeurs leur expression : il n'y a pas équité entre les deux genres.

2 - LA FEMME DANS L'HISTOIRE

La vieille philosophie grecque, que Platon, sur ce point ne dément pas, a montré que l'altérité est la même chose que la négation, donc le mal. C'est pourquoi les religions et les codes traitent les femmes avec tant d'austérité.

¹³ Simone de BEAUVOIR : *Le deuxième sexe : les faits et les mythes*, Paris, Gallimard, 1949 p. 15.

¹⁴ Simone de BEAUVOIR : *Idem*, P. 154.

¹⁵ *La sainte bible, Version louis segond, Epître de Paul aux Ephésiens, Chapitre 5, Verset 22 - 24, p. 1188.*

¹⁶ Simone de BEAUVOIR; *Op. cit.*, p. 15.

L'existence de l'autre est une menace, un danger pour l'individu. L'autre, c'est-à-dire la femme est passivité en face de l'activité, la diversité qui brise l'unité, la matière opposée à la forme, le désordre qui résiste à l'ordre. La femme est ainsi vouée au mal. Pythagore disait qu'il y a un principe bon qui crée l'ordre, la lumière et l'homme, et un principe mauvais qui crée le chaos, les ténèbres et la femme. <<Les lois de Manou définissent [la femme] comme un être vil qu'il convient de tenir en esclave. Le Lévitique l'assimile aux bêtes de somme possédées par le patriarche. Les lois de Solon ne lui conféraient aucun droit. Le code romain la met en tutelle et proclame son <<imbécillité>>. Le droit canon la considère comme la <<porte du diable>>. Le Coran la traite avec<le plus absolu mépris >>¹⁷. Ainsi constatons-nous que depuis la nuit des temps, la femme a été présentée comme un être soumis, dominé. Elle a été victime des longues traditions et des valeurs patriarcales.

3 - FEMME ET VIOLENCE AU CAMEROUN

Le concept <<femme>> a été l'objet de multiples préoccupations intellectuelles depuis 1960 (date de l'indépendance du Cameroun). Dans cette optique, J.C. Barbier a publié : Femmes du Cameroun, mères pacifiques, femmes rebelles. Cet ouvrage est constitué d'un ensemble d'articles rédigés par des professeurs d'Université, chercheurs et autres. Parmi ces articles, celui de P. Titi Nwell intitulé << Le statut social de la femme dans les mythes Basa'a d'origine >> a retenu notre attention. A partir des mythes, l'auteur de cet article rend compte de la relation homme/femme dans la société africaine précoloniale. Il pense que <<les écrits d'ethnologues et la littérature missionnaire ont réussi à imposer, à grand renfort de faits parlants, l'image d'une femme noire tantôt asservie par son seigneur homme, tantôt simplement prolétarisée, mais toujours considérée par la gent masculine comme un objet de transaction>>¹⁸. Ceci n'est pour lui qu'une image fautive de la femme africaine. Dans le même sillage, Henri Ngoa affirme que le mariage n'annihile et ne dissout pas la personnalité des conjoints. Pour compléter le point de vue évoqué ci-dessus, il dit : <<La femme africaine n'était pas opprimée >>¹⁹. La question qu'on peut poser à ces deux auteurs est la suivante : s'il est vrai que la femme d'hier << n'était pas opprimée >> celle d'aujourd'hui subit-elle la violence ? Si oui quelles sont les causes de cette <<oppression>> ?

¹⁷ Simone de BEAUVOIR, *idem.*, P. 132.

¹⁸ P. TITI NWELL : « Le Statut social de la femme dans les mythes Basa'a d'origine » in: Femmes du Cameroun, mères pacifiques, femmes rebelles, sous la direction de J. C. BARBIER, Paris Karthala, ORSTOM, 1985, p. 25.

¹⁹ Henri NGOA : Non, la femme africaine n'était pas opprimée, éditions clés, 1975.

Ces questions nous conduisent à la communication de Mme Nlend Christine lors du colloque du Ministère des Affaires Sociales de Yaoundé 1987. A propos de la famille et des relations conjugales, elle demeure certaine que des controverses au sujet de la dot sont la cause des violences au foyer. Avec l'introduction de l'argent dans nos sociétés, la dot a pris une dimension mercantile parfois scandaleuse et certains parlent d'un <<prix d'achat>>. La femme s'entend souvent dire : <<Je t'ai acheté>> ou elle (la femme) << rengorge>> la surenchère dotale. Elle conclut : <<On peut dire donc que la dot est un élément qui va perturber la relation du couple dès avant même la formation>>²⁰. Par suite, elle évoque les problèmes financiers et le partage de l'autorité comme les causes probables de la violence conjugale. Il faut cependant noter que la démonstration de Mme Nlend est fondée sur quelques observations et manque certaines données qui fragilisent l'argumentation et altèrent sa valeur scientifique; elle perd donc sa force scientifique. Aucune enquête n'a été menée pour aboutir à cette conclusion. Nous reconnaissons néanmoins la pertinence des affirmations contenues dans cette communication comme piste de recherches.

En fin il faut noter que si le thème <<violence conjugale>> est nouveau au Cameroun, il n'en demeure pas moins vrai que les organisations féminines en font leur cheval de bataille de par le monde.

4 - VIOLENCE CONJUGALE DANS LE MONDE

Au Canada par exemple, un rapport en onze volumes a été rédigé à la demande des ministères chargés de la condition féminine au niveau fédéral, provincial et territorial. Lors d'une réunion tenue en 1983, les ministres de trois paliers de gouvernement donnèrent instructions à leurs fonctionnaires de prendre des mesures afin de mettre au point un programme intégré de lutte contre la violence à l'égard des femmes en Ontario et autres.

Bien plus, le Conseil de Statut de la Femme a également publié des rapports allant dans ce sens; Avalache : Pour que cesse l'inacceptable... En dehors du périodique vis-à-vis publié par le Conseil Canadien de Développement Social, l'Association Match Canada s'occupe principalement de ce phénomène : la violence au foyer c'est quoi au juste ?. IL existe également des périodiques scientifiques tels que : Journal of family violence qui s'attèle à traiter ce sujet. La remarque que nous pouvons faire ici est que les recherches menées au Canada sur ce sujet se

²⁰ Christine NLEND : «Famille et relations conjugales» in Colloque sur la famille en Afrique, Ministère des Affaires Sociales, Yaoundé, 6 - 11 Avril 1987, p. 42.

situent dans le cadre de la recherche action. Par conséquent toute la littérature développée est une littérature de combat, militante.

En Afrique du Sud, le phénomène n'est pas nouveau. Beaucoup d'auteurs s'y sont déjà penchés. Il s'agit entre autres de Brian Mckendrich et Wilma Hoffman²¹.

En somme, il faut noter que la violence faite aux femmes est considérée par divers états et l'ONU comme une forme de discrimination. A travers les slogans comme <<Non à la discrimination envers les femmes !>> les Nations Unies font des violences à l'encontre des femmes l'un des grands défis de l'an 2000. Cependant, au Cameroun, ce domaine reste encore mal connu à cause de son caractère tabou.

Somme toute, le concept de violence a été pendant longtemps l'objet de nombreuses controverses. Si pour certains la violence est une loi de la nature, c'est - à - dire une constante anthropologique, pour d'autres il n'en demeure pas moins qu'elle participe du désordre, du dysfonctionnement social. La femme, quant à elle a été perçue depuis la tradition judéo-chrétienne comme un être inférieur. Ces concepts ont été jusqu'alors étudiés dans la littérature camerounaise de façon séparés. Nous avons voulu dans le cadre de ce travail mettre les deux concepts côte-à-côte afin de dégager les déterminants individuels, socioculturels et économiques de la violence conjugale. La violence conjugale est perçue ici comme une institution sociale avec ses lois et ses normes. Le second chapitre s'attellera à déterminer la méthodologie d'enquête tout en décrivant le phénomène de violence conjugale.

²¹ MCKENDRICH et WILMA HOFFMAN : « Domestic violence » in *People and violence in South Africa*, Oxford University press, Cape Town, 1990, pp. 251 - 263

CHAPITRE II

METHODE ET DESCRIPTION DU PHENOMENE DE LA VIOLENCE CONJUGALE.

Ce chapitre comporte deux grandes articulations : La première porte sur la méthodologie de la collecte des données, les techniques d'analyse et les difficultés de terrain, la seconde quant à elle, trace le schéma descriptif de la violence conjugale ainsi que son cycle évolutif.

I - LA METHODE

I.1 - CADRE DE L'ETUDE

Il s'agit dans cette première partie de présenter le site de l'enquête, les populations cibles avec les motivations de leur choix et les particularismes de chaque groupe ethnique en rapport avec la violence conjugale.

1 - LE SITE DE L'ENQUETE

Nos enquêtes se sont déroulées à Yaoundé, la capitale du Cameroun qui concentre la majorité des ethnies du pays. Créée en 1880 par les Allemands, Yaoundé apparaît comme un grand centre de foisonnement des différents groupes ethniques qui sont en majorité des migrants.

Parlant de la population immigrée de Yaoundé et de sa configuration ethnique André Franqueville déclare : <<Elle va dans le sens d'un élargissement progressif du bassin migratoire de la capitale dont le recrutement s'étend de plus en plus effectivement aux dimensions réelles du Cameroun et à la diversité humaine et culturelle, qui est l'une de ses richesses>>²². C'est donc à

²² André FRANQUEVILLE : *Yaoundé, construire une capitale*, Paris, ORSTOM, 1984, p. 15.

cause de cette configuration ethnique que nous avons choisi Yaoundé comme site de notre enquête. Nous nous sommes intéressés à deux groupes de migrants que sont les Eton et les Moundang de la capitale. Ces deux groupes sont réputés être violents. Nous reviendrons plus loin sur les raisons de ce choix.

Un autre élément qui nous a paru important est le fait que le stress que comporte le milieu urbain peut provoquer ou favoriser la violence. Ce stress peut légèrement biaiser nos résultats, mais nous pensons que le dépôt culturel de base reçu en cours de socialisation et pendant la période précédant l'union conjugale est suffisamment grand et contraignant pour que les comportements individuels en matière de conjugalité gardent leurs spécificités ethniques. Par ailleurs, nous sommes consciente du fait que les deux groupes pouvaient être étudiés dans leurs sites d'origine, mais nous avons bien voulu poser les bases d'une grande recherche que nous envisageons étendre au milieu rural. En somme, ce travail apparaît comme une recherche exploratoire en vue d'une recherche de plus grande envergure. Mais pourquoi ces deux tribus ?

2 - LES POPULATIONS CIBLES ET LES MOTIVATIONS DE LEUR CHOIX

a) - Les Eton

Il serait intéressant de situer les Eton dans le triangle national avant d'expliquer les raisons de ce choix.

Les Eton sont les Bantous originaires de la Province du Centre et plus précisément du département de la Lekie. Ils font partie de la population du grand <<Sud-Cameroun>>.

Le pays Eton, fait de plateaux et de collines, descend doucement des hauteurs du pays Ewondo vers la vallée de la Sanaga. La lisière de la grande forêt Sud le traverse en direction Sud-Nord. Les deux-tiers Ouest de la contrée sont couverts par la forêt, l'autre tiers étant situé en savane. La Sanaga le limite au Nord-Ouest et au Nord-Est.

Les Eton appartiennent au sous groupe Beti qui comprend entre autres les Manguissa, les Bané, les Ewondo, etc... Le groupe Beti et Fang s'étend du Cameroun, au Gabon et en Guinée Equatoriale. Les langues de tous ces peuples et même leur type physique sont si proches qu'on confondrait un Fang du Gabon à un Bulu du Cameroun. Ces peuples vivent dans une société acéphale et segmentaire. Il n'y avait pas de chef avant la colonisation. La société était organisée en clans (Mvog...).

- Le choix des Eton

Le choix de ce groupe ethnique a été motivé d'une part par les préjugés ethnocentriques dont sont victimes ces groupes ethniques au Cameroun. En effet, les camerounais élaborent les critères pour chaque domaine spécifique pour typifier l'un ou l'autre groupe c'est-à-dire le groupe de l'autre. Parlant de l'ethnie et du tribalisme Elenga écrit : <<Les Camerounais sont capables de trouver dans 99% des cas sans se tromper l'ethnie d'origine de leur compatriote à la seule lecture ou audition de son nom>>²³. Poursuivant l'argumentation dans la même logique, F. Tiokou Ndonko affirme : << Où qu'on se trouve au Cameroun, l'évocation d'un aliment fait penser à une ethnie ou l'une des dix Provinces du pays>>²⁴. Le comportement, les habitudes alimentaires, l'anthroponymie, l'activité économique sont les critères d'ethnicité au Cameroun. En somme, les Camerounais attribuent certaines caractéristiques, habitudes pour qualifier les ethnies. Ceci a d'ailleurs donné lieu aux sketches, aux blagues traditionnellement admises et transmises de génération en génération. Le générique de l'émission << A coeur ouvert>> diffusée par la chaîne urbaine de Yaoundé FM 94 tous les vendredis de 22 à 24 heures a d'autre part influencé notre choix. Il s'agit particulièrement des phrases suivantes : << Mon mari ne me gronde pas. Il ne me bat jamais. Le bon monsieur n'est même pas jaloux. Est-ce qu'il m'aime vraiment ?>>. A lire cet exemple, plusieurs concluent qu'on a affaire à un pahouin. J.P. Ombolo, citant le père TrilleS écrit : <<les Fang sont, partout prêts à la lutte, prêts à la guerre>>²⁵.

Cette rudesse se ressent même au niveau du parler. Jean Pierre Ombolo qui a étudié ce peuple écrit à ce sujet: <<les Eton et les Manguissa ressemblent plus à la description de la population pahouin définie ci-haut. Ceci est d'abord perceptible dans le cadre des jugements que se portent les uns sur les autres tribus pahouines : C'est ainsi qu'il est admis couramment que les Ewondo, sont par ailleurs fins dans leurs manières et habiles politiciens, sont par ailleurs mous, paresseux et efféminés; que les Boulou, ingénieux, talentueux et industriels, sont d'une lascivité et d'une sensualité quasi pathologique; mais que les Eton et Manguissa exubérants, francs, combattifs et sans feinte, sont impulsifs, portés à la stupidité et bagarreurs>>²⁶. Les Eton se caractérisent donc par leur brutalité, leur combativité et leur endurance physique. Cette évidence peut être due à l'histoire troublante de ce peuple, faite de migrations successives et de guerres interethniques.

²³ ELANGA MBUYINGA : *Tribalisme et problème national en Afrique : cas du Kamerun*, Paris, Harmattan, 1989, p. 103.

²⁴ Flavien TIOKOU NDONKO : «Ethnicité, nourriture et politique : l'exemple des Yasa de la côte Sud du Cameroun» in *Africa Focus*, vol 9, N° 1 - 2, 1993, p.106.

²⁵ J.P OMBOLO : << *Les Eton du Cameroun* >>, Thèse de doctorat, Université de Yaoundé, 1978, p. 116.

Enfin, la société Eton est traditionnellement acéphale et segmentaire. Dans cette région, il n'y avait pas de chef avant la colonisation. La société était organisée en clans. C'est à l'intérieur de chaque clan que les relations matrimoniales étaient nouées. Ainsi le mariage apparaît comme un accord entre deux clans ou deux individus. La société n'impose pas de contraintes matrimoniales vu son organisation. Nous pensons que cette organisation sociale peut avoir une influence sur la violence conjugale que nous étudions.

En somme, les Eton sont victimes de préjugés et de stéréotypes en ce qui concerne les violences. Ces stéréotypes accusent les femmes Eton d'avoir des penchants masochistes. Cette étude nous permettra de vérifier l'effectivité de ce stéréotype, c'est-à-dire de rechercher si la violence conjugale s'inscrit effectivement dans le bagage culturel de ce peuple, et dans la socialisation des individus.

b) - Les Moundang

Les Moundang habitent la vallée du mayo Kebbi, à l'approche de son confluent avec la Bénoué, autour de Léré et celle de Mayo-Sino, son affluent. La partie nord, autour de Kaélé ressemble beaucoup au pays Guizigua avec lequel, à vrai dire il n'existe pas de démarcation du point de vue physique et culturel. La plaine est parcourue de rivières temporaires dont le lit reste visible à l'observateur aérien en saison sèche, avec les cultures et les groupements d'habitat. Le Sud est surplombé des montagnes, et traversé par le Mayo-Kebbi.

Les Moundang sont les hamites du département du Mayo-Kani, dont le chef lieu est Kaélé. Ils habitent l'Extrême-Nord du pays. Ils sont surtout regroupés dans l'arrondissement de Kaélé. Ils vivent dans une société hautement hiérarchisée, avec un pouvoir concentré entre les mains d'un chef : <<L'autorité du pater familias>>²⁶. Ils font partie des populations païennes du <<Grand-Nord>>.

- Le choix des Moundang

Les motivations qui nous ont amené à choisir ce groupe sont de plusieurs ordres.

*** Motivation spatiale**

Compte tenu du fait que les Moundang habitent le <<Grand-Nord>> du pays, nous avons voulu à travers ce choix voir s'il existe une répartition spatiale du phénomène de violences

²⁶ J.P OMBOLO : *Idem.*, p. 123.

²⁷ B. LEMBEZAT : *Les populations païennes du Nord-Cameroun et de l'Adamaoua*, Paris PUF, 1961, p. 141.

conjugales faites aux femmes. Il était question de voir si la diversité géographique pourrait influencer la violence conjugale qui est l'objet de notre étude.

*** Motivation culturelle**

Sur le plan culturel, notre motivation était de voir les modifications que pouvaient subir la violence d'une part, et, d'autre part, les facteurs culturels pouvant jouer sur ce phénomène. Les Moundang sont également taxés de violents. Nous avons bien voulu saisir cette occasion pour vérifier la pertinence de ce préjugé. Nous avons choisi une ethnie du Nord, opposée spatialement à celle du Sud présentant une culture très différente de celle des Eton, mais également réputée pour sa violence.

Parlant du mariage dans cette région on se rend compte que, contrairement à ce qui se passe chez les Eton, ce n'est pas l'affaire des individus mais de deux groupes de parentés liés par les échanges de dons, et parfois même de deux villages. Ainsi, la société exerce une contrainte sur l'individu quant au choix du conjoint à travers la surenchère dotale. Les normes de l'organisation matrimoniale sont par ailleurs définies par la société globale. Ainsi nous avons estimé que cette organisation sociale pouvait fortement influencer la violence conjugale.

I.2 - TECHNIQUE ET INSTRUMENTS DE COLLECTE DES DONNEES

1 - TECHNIQUE DE COLLECTE

Puisqu'il nous était pratiquement impossible d'observer les scènes de violences conjugales, nous avons mené des interviews dirigées auprès de nos acteurs potentiels de violences conjugales que sont les hommes et les femmes répondant aux critères de notre échantillon, définis dans l'introduction. Nous étions aidée par deux guides appartenant aux deux tribus ci-haut mentionnés. Ces guides nous servaient en même temps d'agents enquêteurs. Nous avons réalisé 222 interviews dont chacune durait en moyenne 15-20 minutes. La collecte s'est déroulée entre Juillet-Août 1995.

2 - INSTRUMENTS DE COLLECTE

En dehors des interviews sémi-dirigées avec les personnes ressources impliquées dans les questions de violences en tant qu'assistant social, personnel de police ou consultant (à la Délégation Provinciale du MINASCOF et au Commissariat du 5e Arrondissement) nous avons

utilisé deux questionnaires qui nous ont servi de guides d'entretien auprès des victimes de violences et des bourreaux potentiels. Le premier était destiné aux femmes et le second aux hommes faisant partie de notre échantillon. Ces questionnaires comportaient des questions ouvertes, semi-ouvertes et fermées. Nous les avons soumis aux Eton et Moundang répondant à nos critères d'échantillonnage ci-haut mentionnés.

3 - TECHNIQUE D'ANALYSE

Les données recueillies sur le terrain ont été traitées à l'aide du logiciel Epi-info. Il s'agissait de faire ainsi un regroupement statistique des informations recueillies. A partir de ces regroupements ou associations statistiques, nous avons fait une analyse qualitative car : <<L'approche qualitative a pour objet l'observation et l'analyse des "choses" ou de parts de choses, qui, telles qu'elles sont observées et (ou telles qu'elles sont analysées), ne se prêtent pas à la quantification, soit parce qu'elles sont en-deça ou au-delà de la quantification>>²⁸.

Enfin, nous avons fait une analyse comparative de la fréquence, de la typologie et des causes des violences dans les deux groupes ethniques choisis.

4 - LES DIFFICULTES DE TERRAIN

La collecte des données a été quelquefois entachée de petites difficultés qui ne nous ont pas toujours laissé, la tâche facile. Il s'agit notamment des difficultés liées à notre origine ethnique et notre âge, dans la recherche notamment, et au climat socio-économique prévalent.

Compte tenu du fait que, de par notre origine ethnique nous ne savions parler ni Eton ni, Moundang, il nous était pratiquement difficile d'interroger les gens d'un certain âge. Bien plus, le contact avec les Eton n'était pas facile à cause de notre origine ethnique. Nous étions parfois amenée à donner de fausses informations à ce propos pour obtenir les renseignements dont nous avions besoin. Ceci est conséquent au climat politique qui prévaut dans le pays, avec tous les préjugés ethniques qui s'y mêlent.

²⁸ Hubert GERARD : *Méthodes de recherche en sociologie de la population : approches qualitatives*, UCL, Belgique, Diffusion Universitaire ciaco, 1992.

Dans un second temps, nous étions confrontée aux difficultés liées au climat socio-économique. Dans un contexte marqué par la paupérisation il ne nous était pas facile d'interviewer quelqu'un qui n'avait pas mangé depuis quelques jours. Ceci étant, nombreux sont ceux qui refusaient de se soumettre à l'enquête parce qu'ils avaient faim ou soif. Ainsi, la boisson ou la nourriture devenaient les conditions sine qua non pour avoir les informations, alors que nos moyens financiers ne nous le permettaient pas.

D'autre part, le climat de soupçon né de la montée de la démocratie et de la prolifération des sectes a été pour nous une grande entrave. Nous étions parfois confondus aux agents de renseignement qui travaillaient pour le compte d'un parti politique ou aux responsables religieux en quête de fidèles.

Enfin, la période de collecte des données a coïncidé avec les grandes vacances. Ainsi, nous n'avions pas pu interroger les 300 personnes comme initialement prévues et surtout parce que la plupart des femmes Moundang avaient emmené les enfants au village pour le rite de la circoncision qui s'y déroulait. Nous n'avions pu recenser que 222 personnes dont 112 Eton et 110 Moundang, soient 66 femmes dans chaque groupe.

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon suivant les groupes ethniques et le genre.

Ethnie	Genre		Total
	Hommes	Femmes	
Eton	44	66 68	112
Moundang	46	66 64	110
Total	90	132	222

II - LES MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE CONJUGALE

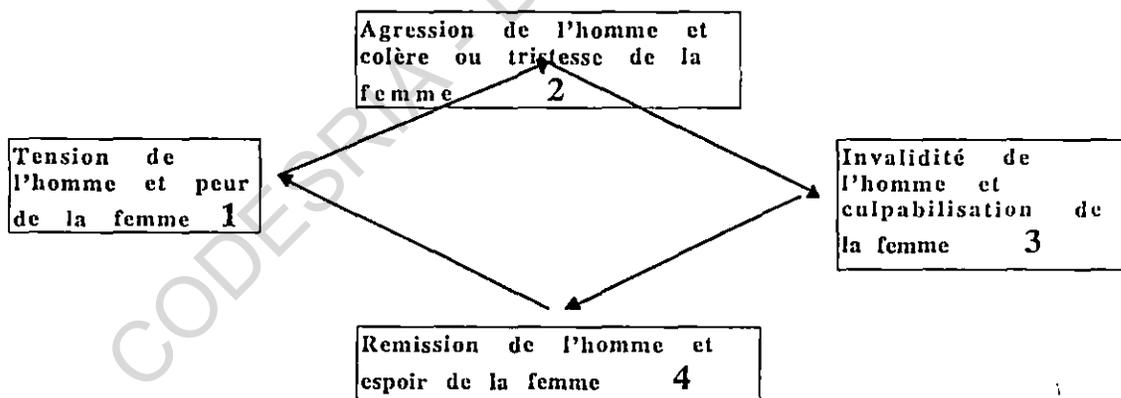
CONJUGALE

Notre questionnaire ne nous a pas permis de décrire le cycle de la violence conjugale. Cependant beaucoup d'experts canadiens ont eu à schématiser ce phénomène.

II.1 - LE CYCLE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

La violence conjugale apparaît comme un processus qui, une fois enclenché, ne s'arrête qu'avec le divorce ou la mort d'un conjoint. Lenore Walker²⁹ est l'une des pionnières de cette théorie de la violence cyclique.

Cette théorie a été reprise et adaptée par les maisons d'hébergement et de transition au Canada. Ainsi conclut-elle : la violence conjugale, est une opération cyclique qui se déroule en 4 phases :



a) - Tension de l'homme et peur de la femme

La tension s'impose sous prétexte des déclencheurs extérieurs tels que : le chômage, le stress, l'alcool ou des rôles mal accomplis. L'homme devient de plus en plus violent et tient sa conjointe pour responsable de la moindre contrariété de sa part.

²⁹ Lenore WALKER : *The battered woman*, New York, Harper and Row, 1979, pp. 22 - 24.

La femme de son côté, cherche à faire baisser cette agressivité. Ainsi, elle règle son comportement sur les attentes de son conjoint. Elle a peur et est paralysée. Son incapacité à se conformer correctement aux attentes de son mari devient l'alibi à l'escalade de la tension.

b) - Agression de l'homme et colère ou tristesse de la femme

L'homme devient tendu, effectivement violent. Il donne l'impression de perdre contrôle de lui-même. Il se laisse éclater. La femme se sent outragée, démunie, démolie intérieurement.

c) - Invalidité de l'homme et Culpabilisation de la femme.

Après l'agression, l'homme invalide son comportement. Il l'annule et minimise le caractère et la gravité de l'agression. Il invoque l'alcool, la drogue, la surconsommation de médicaments. Il trouve des prétextes à la violence, et la vie normale reprend son cours.

Ainsi, la femme se considère comme responsable des comportements violents du conjoint. Elle pense qu'en modifiant ses habitudes, la violence va finir. Plus le cycle se reproduira, plus elle se percevra comme incompetente, plus elle cherchera à normaliser son comportement.

d) - Rémission de l'homme et espoir de la femme

Ginette Larouche montre que : <<L'agresseur a besoin de sa victime pour combler ses besoins affectifs, nourrir son image personnelle et pour conserver sa position de domination>>³⁰. L'agression commise est invalidée, sa propre responsabilité plus ou moins abolie, l'homme commence à exprimer son regret. Il veut se réconcilier alors il supplie. La femme se sent aimée durant cette période qualifiée de nouvelle « lune de miel ». Elle croit à tout changement que lui promet son bourreau. Cette apparente contribution, entretient chez la femme un seuil élevé de tolérance à l'agression.

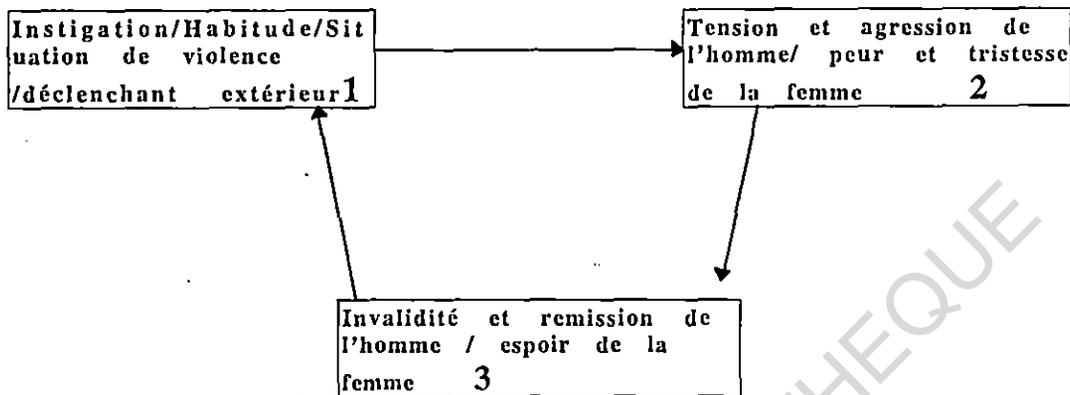
Après cette période d'accalmie, le cycle va reprendre à la phase une. Ginette Larouche montre que le cycle est brisé avec la rupture de la relation. <<Le déséquilibre se produit, l'agresseur perd son objet d'agression, et la victime se retire du rapport de domination>>³¹.

Contrairement à ce que les théoriciens ont pu élaborer sur le cycle de la violence, le cas camerounais ne semble pas s'y conformer totalement. Il est pratiquement impossible ici de faire

³⁰ Ginette LAROUCHE : *Agir contre la violence, une option féministe à l'intervention auprès des femmes battues*, édition de la pleine lune, Montréal, 1987, p. 54.

³¹ Ginette LAROUCHE : *Idem.*, p. 59.

une description schématique de la violence. Dans le contexte camerounais, la première phase se confond avec la seconde et la troisième avec la quatrième. Ainsi, trois grandes phases sont distinguables. On aura donc le schéma suivant :



D'autre part, la violence ne s'arrête pas toujours avec le divorce comme pense Ginette Larouche. Après le divorce, le mari violent continue à martyriser sa conjointe en lui refusant par exemple la garde des enfants ou la visite aux enfants dont il a la garde. Très souvent, il la prive aussi de la pension alimentaire.

2 - LES FORMES DE LA VIOLENCE

A partir de nos recherches sur le terrain et des théories précédemment élaborées, on a pu recenser 5 types de violences :

a) - La violence verbale

Cette forme s'exprime par la voix et se reconnaît à travers les intonations qui sont variables d'un homme à un autre selon les tempéraments. C'est pourquoi certains hommes violents parviennent à leurs fins en haussant le ton, d'autres le font en baissant le ton, la voix devenant plus suave. Cependant, dans l'un ou l'autre cas, la femme est inondée de railleries, de menaces, d'injures. Elle reconnaît, au fur et à mesure que la scène se déroule, le danger auquel elle s'expose. Dans ce type de violence, malgré le fait que la femme ne reçoit aucun coup de son partenaire, celui-ci parvient à ses fins, qui consistent à l'installer dans une situation de domination, d'insécurité, d'inquiétude et de peur afin d'empêcher que le conjoint passe au stade exécutoire de ses menaces. La femme se soumettra à ses désirs. Ici les retombées sont plus psychologiques. C'est pourquoi nous l'étudierons plus tard comme une manifestation de la violence psychologique.

b - La violence psychologique

On peut la définir comme un ensemble de comportements et d'expressions qui humilient et méprisent la femme. Peu facile à identifier, la violence psychologique frappe la victime au niveau des représentations que les autres lui renvoient d'elle-même. Elle effrite lentement mais sûrement l'équilibre mental et installe le doute de soi en celle-ci. Ici apparaît un problème de normes. La femme violentée se perçoit comme déviante. En effet, tout en dénigrant ses capacités intellectuelles, son talent sexuel, la victime considère son conjoint comme un modèle de comportement auquel elle devra désormais s'identifier.

c) - La violence physique

Quand tout effort de domination a échoué, l'homme recourt à cette forme de violence pour parvenir à ses fins. Il utilise bâton, arme à feu, couteau, ceinture, coups de poings pour séquestrer sa conjointe. Il la gifle, la secoue, l'écrase contre le mur, lui broie les mains, la traîne au sol, fait mine de l'étrangler, lui inflige des coups de pieds au ventre, même si elle est enceinte. Cette forme de violence est facilement observable et s'accompagne toujours de violences verbales.

d) - La violence sexuelle

Cette forme est considérée comme étant un phénomène tabou, puisqu'on en parle moins. Elle effrite la plupart du temps les relations hommes-femmes dans une société où la sexualité, elle-même tabou, définit un ensemble de conditionnements masculins et féminins. Elle fait plus de mal à une femme que la bastonnade. Elle consiste par exemple à forcer sa compagne à se prostituer, ou à mettre des habits transparents pour défiler devant son mari, ce qui est considéré comme un sacrilège pour la conjointe.

e) - La violence économique

C'est le contrôle et la domination exercés par le conjoint qui prive sa femme de l'argent du ménage. Il ne lui en octroie qu'au compte goutte, et suivant des règles qui lui sont propres et arbitrairement établies. Toutefois, quand la femme exerce une activité économique, toute possibilité de gérer son salaire lui est refusée. Ceci est très fréquent dans la société Eton où les activités économiques de la femme sont intenses, mais limitées et surveillées par son conjoint. Ceci renforce la dépendance et le contrôle de la conjointe par le mari.

Ce chapitre était consacré à la description de notre méthodologie d'enquête ainsi que des instruments utilisés pour la collecte. Il a été relevé que la violence conjugale que nous étudions est un phénomène qui évolue de façon cyclique. Elle peut se présenter sous cinq formes : la violence physique, verbale, psychologique, sexuelle et économique. Mais dans le cadre de nos analyses, nous associerons la violence verbale et la violence psychologique.

*

*

*

Au terme de la première partie, il apparaît que les concepts de la violence et de la femme ont été largement débattus dans l'histoire. Nous avons également constaté que la violence conjugale se manifeste de façon cyclique et à travers cinq formes (physique, sexuelle, verbale, psychologique et économique). La partie suivante de ce travail se consacrera à l'examen des différentes variables agissant sur le phénomène des violences conjugales tout en déterminant les différentes causes de la violence.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

DEUXIEME PARTIE

TYPOLOGIES ET CAUSES DE LA VIOLENCE AU FOYER

"Bats ta femme, si elle ne sait pourquoi, tu le sais" dicton populaire

La famille n'est pas toujours ce lieu d'affection et de refuge contre l'adversité du monde extérieur, ou l'unique endroit où chacun peut découvrir sans fard son vrai visage. Elle est aussi, comme l'exprime Deborah Sinclair «ce lieu où la violence est plus[la] forte qu'en tout autre milieu»³².

L'expression de la violence au sein de la famille est un fait complexe et suscite de vives réactions affectives pouvant aller de l'horreur à la fureur, voire au désir de répondre à la violence par la violence. Notre désir est de croire encore en une sorte d'idéal de bonté et de sécurité pour la famille en exposant au grand jour les manifestations et les causes de la violence dont elle souffre. Ainsi, la famille en tant que premier lieu de socialisation et la cellule de base de la société, devrait être ce lieu de refuge, où on peut échapper aux vicissitudes du monde extérieur.

Afin de pouvoir décrire et expliquer les différents types de violences conjugales, nous nous sommes posée des questions sur les différentes variables qui interviennent pour engendrer tel ou tel type de violence. Tout au long de cette partie, nous nous attellerons à faire une analyse suivant le genre et l'ethnie afin de pouvoir déceler ce qui change suivant qu'un facteur ou un autre est mis en exergue. Cette analyse sera faite dans les deux chapitres qui constituent la seconde partie de notre investigation. Le premier est intitulé : violence physique et violence sexuelle au foyer, tandis que le second porte sur la violence psychologique et la violence économique au foyer. Nous pensons ainsi saisir des pistes pour l'explication du phénomène que nous étudions dans le présent travail. Ce faisant, nous présenterons les résultats suivant le genre à titre de comparaison et de complément à d'autres données provenant d'autres services (ALVF, MINASCOF et la Délégation provinciale du MINASCOF du Centre). Cependant, il nous arrivera parfois de faire la comparaison suivant le groupe ethnique.

³²Deborah SINCLAIR : *Pour comprendre le problème des femmes battues*, Toronto 1985-P.10

Nous avons utilisé le test de "CHI-SQUARE"³³ à l'intervalle de 5% pour mesurer le degré de significativité de nos variables afin d'établir la corrélation entre la variable dépendante et les variables indépendantes.

En fin, les résultats du questionnaire homme et du questionnaire femme seront présentés simultanément afin de dégager l'influence du genre dans les violences faites aux femmes.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

³³CHI-SQUARE : Test utilisé en statistique pour mesurer le degré de significativité d'un résultat. La formule utilisée pour calculer le chi-square est la suivante : $\chi^2 = \sum (O_i - E_i)^2 / E_i$; E_i = Effectif théorique, O_i = Effectif observé.

régle de la décision

1ère façon : χ^2 calculé \leq χ^2 théorique : la différence entre E_i et O_i n'est pas significative, donc les variables indépendantes.

2e façon : le seuil calculé et le seuil théorique

seuil calculé $<$ seuil théorique : la différence entre E_i et O_i est significative, donc les variables sont dépendantes.

CHAPITRE 1

LA VIOLENCE PHYSIQUE ET SEXUELLE AU FOYER.

La violence physique tout comme la violence sexuelle s'attaque d'abord au corps avant d'atteindre l'intégrité morale ou psychique de la personne humaine. C'est ce qui explique l'association de ces deux types dans le présent chapitre. Nous présenterons dans un premier temps la violence physique et ensuite, la violence sexuelle.

I - LA VIOLENCE PHYSIQUE.

Les statistiques du tribunal de grande instance de Yaoundé révèlent que sur les 197 plaintes enregistrées en 1992, 77 personnes mentionnent la violence physique. De même, parmi les 173 plaintes enregistrées en 1993, 89 femmes se plaignent de coups et blessures de leurs conjoints. Ceci rend compte du fait que la violence physique est une réalité vécue par les femmes à Yaoundé en particulier et au Cameroun en général

Tableau 2 Récapitulatif des statistiques du tribunal de grande instance de Yaoundé de 1992 à 1993 en matière de violences faites aux femmes.

Tribunal et année	nombre de plaintes	type de violences	Effectifs selon le type de violences et par plaintes
Grande instance 1992	197	Psychologique	118
		physique	77
		morale	72
		sexuelle	57
Grande instance 1993	173	psychologique	78
		physique	89
		morale	84
		sexuelle	54

Source :AFFICHE ALVF

Le tableau ci-dessus donne une idée des différents types de violences faites aux femmes au foyer. Cependant, nous ne pouvons pas nous y en tenir pour mesurer la perception sociale de la violence physique qui est l'objet de ce paragraphe. C'est ainsi que nous avons soumis la totalité des individus de notre échantillon à la question ouverte suivante : «Que pensez-vous des hommes qui luttent avec leur femme ?». Les réponses à cette interrogation nous ont permis de constater que 86,5% de femmes contre 85,8% d'hommes répriment la violence physique faite aux femmes. 12% d'hommes et de femmes sont neutres tandis que 1,5% de femmes et 2,2% d'hommes sont pour la violence physique faite aux femmes.

Tableau N° 3 : perception sociale de la violence physique selon le genre.

Modalités	Hommes		Femmes	
	%	Effectifs	%	Effectifs
Mauvaise chose	85,8	72	86,5	114
ça dépend(neutre)	12	16	12	16
bonne chose	2,2	2	1,5	2
Total	100	90	100	132

Suite à ces différentes réponses nous pouvons faire deux constats. Dans un premier temps nous constatons que la violence physique est la forme la plus perceptible de la violence conjugale et, en même temps, elle est la plus réprouvée socialement.

En second lieu, les données du tableau N°3 nous amènent à émettre des réserves sur la validité du générique de l'émission radiophonique "A coeur ouvert" sur le caractère masochiste de la violence faite aux femmes. Est-il vrai que les femmes aiment bien être battues par leur conjoint ? Cette assertion ne participe-t-elle pas des stéréotypes masculins visant à valoriser certains actes confortant leur domination sur les femmes ?

A la lumière des données de notre enquête, nous sommes en droit de répondre à cette dernière question par l'affirmative. L'apparente évidence de ces stéréotypes traduit la force des préjugés masculins sur la violence faite aux femmes. C'est ainsi qu'à la question ouverte de savoir ce que les enquêtés pensent du fait que « L'homme qui ne bat pas sa femme ne l'aime pas », 79,4% d'hommes et 100% de femmes affirment le caractère immoral de la violence. Par contre, 10% d'hommes émettent des réserves quant aux circonstances qui produisent cet acte déviant alors que 4,6% affirment que l'amour s'exprime par la violence. Ceci nous amène à penser à une «culture de violence». Ces préjugés ne sont-ils pas de nature à pérenniser la domination masculine ?

Cette interrogation sera examinée dans le premier chapitre de la troisième partie de notre travail. Pour le moment, nous nous consacrerons à examiner les manifestations de la violence physique.

I.1 - LES MANIFESTATIONS

1°)- Le lieu des sévices.

Compte tenu de la réprobation sociale à laquelle est sujette la violence physique, la plupart des cas se déroulent à la maison, et parfois derrière des portes fermées ce qui témoigne du caractère privé et intime des problèmes conjugaux. Ne dit-on pas souvent que « le linge sale se lave en famille » ? Parmi les 132 femmes interrogées lors de notre enquête, 93,9% attestent avoir été battues seulement à la maison et 6,1% l'ont été en public et en privé. La même tendance se dessine chez les hommes quand on constate que 86,49% ont battu leur conjointe en privé, contre 6,66% en public et en privé.

Tableau N°4 : Distribution des fréquences des lieux des sévices.

Genre	Lieux de sévices (%)			Total
	Maison	Dehors	Maison + dehors	
Hommes	86,49	6,66	6,66	90
femmes	93,9	-	6,1	132
Total	91	2,70	6,30	222

Les données de l' A L V F recueillies auprès des tribunaux du premier et des grandes instances de 1992 à 1993 sont également illustratives à bien des égards.

Tableau N°5. Répartition des lieux de sévices suivant les différents cas enregistrés au tribunal du premier degré et de grande instance de 1992- 1993 à Yaoundé

Tribunaux	Nombres de plaintes	Lieux de sévices	Effectifs
Grande Instance 1992	197	Maison	131
		Dehors	28
		Maison + Dehors	23
		Indéterminé	15
Grande Instance 1993	173	Maison	138
		Dehors	12
		Maison+Dehors	11
		Indéterminé	12
1er degré 1992	91	Maison	90
		Dehors	1
1er degré 1993	50	Maison	47
		Maison+Dehors	3

Pour mieux cerner les tableaux N° 4 et 5 et le caractère intime de la violence conjugale, il faut noter que dans le tableau N° 5, les agressions hors de la maison, exceptés, quelques rares cas de violence conjugale ,concernent surtout le viol, le harcèlement sexuel, l'exploitation foncière qui n'ont pas été retenus dans le concept que nous voulons étudier. Ainsi pouvons nous dire que le caractère répréhensible de la violence conjugale amène la plupart des hommes à battre leur femme en privé. Catherine Mackinnon souligne à ce propos que : «The legal concept of privacy can and has shielded the place of battered ,marital rape; and women's exploited labor; has preserved the central institutions whereby women are deprived of identity, autonomy, control and self-definition; and has protected the primary activity through which male supremacy is expressed and enforced [l'accès au corps des femmes] »³⁴.

³⁴ Catherine MACKINNON : *Feminism, unmodified*, Cambridge, Harward university, press, 1987, p 101.

Traduction Française : Le concept juridique de l'intimité peut et a modifié les lieux des sevices corporels, du viol marital et de l'exploitation du travail des femmes; Il a préservé les institutions essentielles par le biais desquelles la femme est privée de son identité, de son autonomie, du contrôle de sa vie privée ainsi que de son auto-détermination. Il a protégé l'activité primaire grâce à laquelle la suprématie masculine s'exprime et se consolide [L'accès au corps des femmes].

La notion de vie privée garantit avant tout l'accès des hommes aux corps des femmes et en même temps protège la vie familiale de l'ingérence du public (le privé devient sacré et intime). Ceci confère à l'homme le pouvoir de gérer sa famille suivant ses desiderata et, maintient la femme dans la sphère traditionnelle de l'oppression. C'est ce qui explique la forte fréquence des cas de violence déroulée dans les maisons constatées par les tribunaux de Yaoundé de 1992 à 1993. Ayant défini le caractère privé de la violence conjugale, on peut se demander quels sont les instruments que l'homme utilise pour violenter sa conjointe dans ce cadre intime et privé ?

2- Les instruments utilisés

Il s'agit de savoir avec quels outils et quels sont les gestes posés lorsque l'homme violence sa conjointe. L'instrument d'agression est varié et est intimement lié à la forme de la violence utilisée. Si dans le cas de la violence verbale l'instrument utilisé est la parole (la voix), il est d'une autre nature dans la violence physique. C'est ainsi que la main est utilisée dans le cadre de la gifle tandis que pour la bastonnade, l'homme violent utilise la main, les coups de pied, la ceinture, le fouet, le couteau et plus rarement une arme à feu pour «corriger» sa femme . Il convient aussi de signaler comme autre outil de violence l'utilisation du feu. Nous avons à titre d'exemple le cas d'une femme brûlée par son conjoint au quartier Nkol-messeng au mois de décembre 1995 sous prétexte d'infidélité.

Après avoir analysé les manifestations, les lieux du déroulement de la violence physique et les instruments utilisés, nous présentons dans les paragraphes suivants les indicateurs de mesure de cette forme de violence et les variables indépendantes associées.

I.2 PRESENTATION DES INDICATEURS ET DES VARIABLES

La violence physique a été mesurée grâce aux deux indicateurs que sont la gifle et la bastonnade. Pour tester ces deux indicateurs nous avons procédé à une association des variables indépendantes avec des variables individuelles pouvant occasionner la violence physique afin de donner les caractéristiques individuelles de l'homme violent.

1°) La gifle

Gifler consiste à donner des coups sur la joue à l'aide de la main ouverte.. Elle est l'un des indicateurs de mesure de la dimension physique de la violence conjugale. Après analyse des données du questionnaire homme, nous nous sommes rendue compte que le nombre d'enfants, la

durée d'union, la profession, l'âge et la religion n'ont pas une influence sur le fait de gifler ou non sa compagne. De même le questionnaire femme révèle l'absence de corrélation entre les variables ci-dessus mentionnées et la gifle. D'autre part, il précise davantage que le retour tardif à la maison, le niveau d'instruction du conjoint et la conjointe, ne présentent aucune corrélation significative au test de χ^2 .

a°) Gifle et ethnique

Les résultats de l'enquête montrent que le taux des femmes giflées évolue en fonction de leur appartenance ethnique. La statistique de χ^2 donne à ce propos un taux de corrélation de 15,33%. Les statistiques du questionnaire homme: révèlent que 72,72% d'hommes Eton giflent leur femme contre 39,13% chez les Moundang. Cette tendance est la même dans le questionnaire femme : on constate que 38,23% des femmes Eton se plaignent d'être giflées contre 18,75% des femmes Moundang, soit une statistique de χ^2 de 6,10%.

Tableau 6 : Répartition des hommes et des femmes enquêtés selon le groupe ethnique et la violence faite contre la femme par la gifle.

Tableau 6A

Ethnie	% Hommes qui giflent leurs femmes	effectifs
Eton	72,72	44
Moundang	39,13	46
Total	55,55	90

Tableau 6B

Ethnie	% femmes giflées	effectifs
Eton	38,23	68
Moundang	18,75	64
Total	28,76	132

A quoi attribuet-t-on cette différence ethnique? Il faut noter que ces deux groupes ethniques fonctionnent sur un certain nombre de bases communes.

- Les Eton et les Moundang fonctionnent sur une base patriarcale c'est-à-dire la prééminence est accordée à l'homme dans l'exercice de l'autorité et des rôles. Ils héritent de la violence au cours du processus de socialisation. Cette violence s'édifie et se consolide grâce à l'éducation sexiste. L'inégalité sociale des femmes et des hommes en général est à la base de la violence conjugale en particulier. Cette socialisation sexiste renforce la tolérance féminine face à la violence conjugale. « La violence est alors comme l'explique Ginette Larouche «..... minimisée et définie en termes de provocation plutôt que de domination et de victimation »³⁵.

Les stéréotypes masculins traditionnels entretiennent les comportements violents : « expression de la virilité par l'agressivité et la force, domination par l'agression pour établir son pouvoir, utilisation de la « punition » comme moyen légitime de contrôler sa partenaire »³⁶

De même, les traits différents de socialisation sont inculqués à la jeune fille et au jeune garçon. Dès la naissance, on attend du jeune garçon qu'il soit actif, rationnel, qu'il domine et contrôle. Par contre, la jeune fille est éduquée à la tolérance, à l'obéissance ; on s'attend à ce qu'elle soit douce, généreuse et émotive (comportement fréquent et encouragé chez les Moundang du Cameroun, tout comme dans certaines tribus du Nord-Cameroun).

³⁵ Ginette LAROUCHE : *op. cit.*, P. 34.

³⁶ Conseil du Statut de la Femme : *La violence conjugale au Québec : un sombre tableau*, Québec, CSF, 1994, P.17.

-De l'autre côté, les Eton, tout comme les Moundang ont un long passé dominé par la violence. Nous pensons notamment pour les Moundang à la lutte contre l'influence foubé et, pour les Eton, aux migrations successives ponctuées de guerres qui ont marqué leur installation sur leur site actuel; ces deux éléments, à savoir le patriarcat et l'héritage historique ne peuvent à notre avis expliquer cette différence ethnique. Cependant, nous sommes à peu près sûre que ces deux ethnies bénéficient d'une culture de violence et la différence constatée serait liée à l'organisation sociale ou à l'influence d'une culture urbaine sur les habitants et à l'adoption des valeurs et comportements de la ville.

Sur le plan de l'organisation sociale, la société Eton est acéphale, alors que la société Moundang est centralisée. Cette centralisation conditionne les comportements au sein de la famille et fait du privé un domaine du public. Cette rigidité sociale contrôle le comportement des individus, régleme les valeurs et les normes sociales et par là, sanctionne les comportements déviants. Car ici existe la peur du « qu'en dira-t-on » ? Par contre chez les Eton, du fait de l'organisation sociale acéphale, chaque famille est autonome et la société exerce un contrôle moins fort sur l'individu que dans un contexte de société à pouvoir centralisé. Ainsi le « machos » décide librement de ce qu'il va faire du privé c'est-à-dire dans ce cas, du corps de sa femme.

Sur le plan spatial et de la répartition géographique, le pays Eton se trouve dans la province du Centre et à quelques kilomètres de Yaoundé, la capitale. Les Eton ont été plus rapidement en contact avec les colons qui ont permis une modernisation de leur mode de vie familial (adoption de valeurs chrétiennes et de l'éthique de la famille du colon), contrairement aux Moundang qui sont restés longtemps en marge de la civilisation européenne. Ceci pourrait expliquer à notre avis les inadaptations des Eton du point de vue de la rencontre des deux civilisations, par rapport aux Moundang et la forte désintégration des Eton qui peuvent être des mobiles des violences conjugales.

En somme, la différence ethnique observée chez les Eton et les Moundang peut être expliquée en grande partie par l'organisation sociale et l'influence précoce ou tardive des valeurs européennes sur la vie familiale, en fonction de leur proximité avec les grandes métropoles. Cette différence n'est donc pas de nature mais de niveau (degré) et relève des spécificités culturelles. La violence se trouve donc au fondement de ces peuples. Cependant, certaines variables peuvent intervenir pour exacerber ce gène sociétal.

b) Gifle et autres variables

Si le questionnaire femme s'arrête à la différence ethnique, le questionnaire homme quant à lui donne plus d'informations sur le caractère de l'homme violent. C'est ainsi que l'homme qui rentre à la maison à des heures tardives est plus susceptible de gifler sa femme que celui qui ne le fait pas.

Au delà du facteur ethnique, l'instruction est une variable différentielle importante dans l'analyse de la violence physique. Les statistiques du Chi² montrent à un pourcentage de 8,80% que plus la femme est instruite, moins elle subit les sévices corporels et, plus l'homme est éduqué, moins il gifle sa femme .

Tableau N° 7 : Répartition des hommes suivant le niveau d'instruction de la conjointe et la gifle.

Niveau d'instruction	% hommes qui giflent la conjointe	Effectifs
Primaire	63,63	44
Secondaire	53,33	30
Supérieur	37,5	16
Total	55,55	90

Le niveau d'instruction de la conjointe et du conjoint sont donc des variables différentielles qui influencent le fait de battre ou pas sa conjointe. Plus la femme est instruite, moins elle subit de sévices corporels et plus l'homme est éduqué, moins il gifle sa femme. Ceci nous emmène à penser que l'instruction contribue à l'amélioration du statut social de la femme du point de vue de la violence. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse suivante : dans la classe ayant un niveau d'instruction supérieur, la violence est d'une autre nature que physique.

Enfin, la religion qui apparaît au test de chi² comme une variable significative sera étudiée dans le paragraphe suivant. Nous évoluons à présent vers le second indicateur de mesure de la violence physique qui est la bastonnade.

2) La bastonnade

C'est la forme de violence la plus réprouvée socialement et même celle qui humilie le plus les femmes. C'est ce qui explique l'intervention de l'entourage quand une scène de ce genre se produit en public. L'analyse de nos données au test de χ^2 a permis de constater qu'il existe une corrélation significative entre la bastonnade d'une part et la durée d'union, l'âge, le retour tardif à la maison, la profession, la religion et l'ethnie.

Nous n'étudierons ici que les variables qui n'ont pas été mentionnées ci-dessus. La profession quant à elle sera abordée dans le chapitre suivant.

a) Bastonnade et âge

L'expérience a montré qu'au fur et à mesure que l'homme vieillit, sa force physique diminue. Par conséquent, la violence physique régresse en fonction de l'âge : C'est-à-dire qu'elle est plus présente dans la jeunesse et diminue avec l'âge. Dans ce sillage, les résultats du questionnaire femme de notre enquête relèvent que 71,4% des femmes âgées de 15 à 35 ans subissent plus de violences que celles âgées de plus de 35 ans. Les statistiques de χ^2 révèlent un taux de corrélation de 5,5%.

Tableau n° 8 : Répartition des femmes en fonction de la bastonnade et de l'âge.

Age	% femmes battues	effectifs
15 - 35 ans	71,4	96
35 ans et plus	43,75	36
Total	50	132

Au vu des données ci-dessus, il apparaît que la violence physique trouverait son apogée dans la jeunesse. Ce constat nous amène à nous interroger sur la relation qui existe entre l'âge, la durée de l'union et la violence physique.

b) - Bastonnade et durée de l'union.

La statistique de χ^2 présente un taux de corrélation de 11,74 % chez les hommes. Par contre, cette corrélation n'est pas significative chez la femme. Pour expliquer la relation qui existe entre la durée de l'union et la violence physique, il serait souhaitable pour nous de présenter tout d'abord les données recueillies sur le terrain.

Tableau n° 9 Répartition des hommes selon la durée d'union et la bastonnade

Durée d'union	% femmes battues	effectifs
1 - 4 ans	25	24
5 - 9 ans	73,33	30
plus de 9 ans	55,55	36
Total	53,33	90

Nous constatons que la violence est presque absente dans les quatre premières années qui suivent l'entrée en l'union, atteint son paroxysme entre 5 et 9 ans après l'union et régresse dans les dernières années de vie maritale à cause de la vieillesse et du poids de l'âge comme nous l'avons dit plus haut. Nous ne pouvons pas nous garder de poser cette interrogation : la diminution de la violence physique au-delà de 10 ans de mariage ne fait-elle pas place à une autre forme de violence, forme de substitution ? Si oui, laquelle ? Nous tenterons d'apporter une réponse à cette question dans le prochain chapitre. Pour le moment, nous chercherons à examiner la relation qui existe entre la religion et la bastonnade.

c) Bastonnade et religion

Contrairement à l'éthique chrétienne, qui voudrait que la violence soit dans l'ordre de l'immoral ; « le machisme et la religion sont comme le disent Parmentier et Vainstock, deux institutions idéologiques qui assurent la soumission sociale des femmes. L'équation homme = puissance = virilité = violence, est la loi fondamentale du machisme. Celui qui ne respecte pas ces

normes de comportement n'est pas considéré comme un homme. Il doit boire beaucoup, manger piquant, porter une arme et s'en servir(.....) >>³⁷

Bien plus, l'église chrétienne prône la soumission, l'obéissance de la femme à son « maître », mari. Qu'est ce qui pourrait être à l'origine du mauvais traitement dans cette classe pieuse. La religion chrétienne ne stipule-t-elle pas qu'il faut aimer son prochain comme soi-même ? comment concilier ce précepte chrétien avec la violence conjugale ?

L'Eglise en général condamne le caractère immoral de la violence faite par l'homme sur leurs épouses. Néanmoins, les résultats du questionnaire homme de notre enquête montrent que dans notre échantillon, les catholiques sont plus violents que les protestants et d'autres. Ces données seront présentées dans le tableau ci-dessous afin de permettre d'illustrer la véritable corrélation qui existe entre la bastonnade et la religion. La statistique de χ^2 présente un taux de corrélation de 10,14 alors que la religion n'influence pas le fait qu'une femme soit battue ou pas.

Tableau N° 10 Répartition des hommes suivant la bastonnade et leur religion

Religion	% Femmes battues	Effectifs
Catholiques	64,28	24
Protestants	25	56
Musulmans+autres	40	10
Total	51,11	90

³⁷ Annick PARMENTIER et Otilia VAINSTOCK : "Mexique, les lois de la violence" in *Terre des Femmes*, sous la direction de Elisabeth PAQUOT, éditions de la découverte/Maspero, Paris, 1982, P. 214.

Le constat suivant lequel les catholiques sont plus violents que les protestants nous amène à examiner ce qui dans le fondement de ces deux religions favorise l'oppression féminine. Cette préoccupation nous renvoie directement à la thèse développée par Durkheim dans Le Suicide sur l'influence des religions Protestante et Catholique sur ce type de déviations.³⁸

Cette thèse stipule que, dans la religion catholique, le dogme existe au niveau des textes et l'individu est plus libre que dans la religion protestante où la cohésion et l'intégration sociales sont plus fortes. « Plus les états collectifs sont nombreux et forts, plus la communauté religieuse est fortement intégrée »³⁹. C'est parce que l'église catholique n'a pas le même degré d'intégration que les autres qu'elle n'a pas sur la violence conjugale la même action modératrice que dans le suicide.

Nous pouvons également expliquer ce phénomène en revenant à la tradition judéo-chrétienne et aux saintes écritures qui assimilent l'homme à l'image de Dieu. Selon la version de la création la plus répandue, la femme a été tirée d'une côte de l'homme et lui a été destinée. D'après Saint Augustin, le corps de l'homme est à l'image de son âme, mais pas celui de la femme. Selon Saint Paul, l'homme est le reflet de Dieu, mais la femme n'est que celui de l'homme. L'Assemblée des évêques catholiques reconnaît elle-même le rôle joué par l'église dans le maintien de la discrimination suivant le genre.

Au terme de ce qui précède, on se rend compte que les Eton sont plus violents que les Moundang sur le plan physique. Les retours tardifs à la maison, le niveau d'instruction des conjoints sont des variables qui contribuent à exacerber la violence physique. D'autre part, la violence physique diminue dans le sens contraire avec l'âge et augmente brusquement entre 4 et 9 ans après l'entrée en l'union. Ceci étant, il serait intéressant pour nous d'examiner les circonstances de la violence. Qu'est-ce qui peut déclencher ce type de violence ?

I.3- LES CIRCONSTANCES DE LA VIOLENCE PHYSIQUE.

Plusieurs facteurs ont été mentionnés comme pouvant occasionner la violence physique. Nous pensons notamment à l'incompréhension, à la désobéissance ou même à l'incompatibilité d'humeur. Cependant, l'ivresse apparaît comme la circonstance la plus évoquée dans le cadre de la violence physique. Le constat révèle que d'un côté l'alcool crée la violence chez l'homme et, de l'autre, l'inhibe chez la femme. Face à cette contradiction, nous sommes dans l'obligation de poser

³⁸ Emile DURKHEIM : *op. cit.*

³⁹ Emile DURKHEIM : *Idem.*, P.173.

l'interrogation suivante : Quel est donc cet instrument qui, d'un côté inhibe et de l'autre crée la violence ? Peut-on admettre que l'alcool est la cause de la violence conjugale ? Si oui pourquoi les non-alcooliques sont-ils également violents? Ceci nous amène à chercher la réponse ailleurs que là où on a toujours cru la trouver.

Tableau N° 11 : Consommation d'alcool et violence physique.

Consommation d'alcool par le conjoint	% Femmes giflées	% Femmes battues	Effectifs
Souvent	38,70	58,82	34
Rarement	21,42	35,71	28
Pas du tout	28,57	51,42	70
Total	28,78	50	132

L'alcool intervient dans la violence conjugale en tant que déclenchant ou facteur de culpabilisation. L'absence de corrélation entre cette variable et la violence physique au test de χ^2 en est hautement significative. C'est ainsi que parmi les 34 femmes interrogées dont les maris sont alcooliques, 20 d'entre elles subissent des bastonnades alors que 14 ne sont pas battues. Par contre, 36 femmes battues ont des maris non alcooliques. << le mythe qui veut que l'alcool cause la violence conjugale contribue en fait à déresponsabiliser l'agresseur face aux gestes violents. Ce mythe passe aussi sous silence le fait que les hommes alcooliques qui sont violents avec leur conjointe ne le sont généralement pas avec le reste de l'entourage >>⁴⁰. De plus, les hommes sont violents sans avoir consommé de l'alcool ou sont alcooliques sans être violents. Donc, l'alcool facilite l'expression de la violence sans la produire.

⁴⁰ Conseil du Statut de la Femme (CSF) : *op. cit.* p. 21.

II - LA VIOLENCE SEXUELLE.

Les agressions sexuelles sont celles qui font le plus mal et atteignent la femme dans ce qu'elle a de plus intime. Ce sont, << des actes de domination de violence, d'agression perpétrés lors d'une intimité physique forcée contre la volonté d'une femme >> ⁴¹. Traditionnellement, les agressions sexuelles sont perçues comme un délit, dû à une impulsion sexuelle soudaine et irrésistible ressentie par un maniaque qui passe impérativement à l'acte en agressant une femme. De toutes les formes de violences, elle est celle que les femmes taisent le plus. Ceci se traduit par le taux d'abstention enregistré pour les questions portant sur la violence sexuelle. C'est un sujet sensible. Elle est considérée comme une horreur, quand on sait que la sexualité implique des préalables et un accord mutuel entre les partenaires.

I.1 - MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE SEXUELLE

Dans le cadre de notre étude, nous entendons par violence sexuelle, le fait qu'un homme brutalise sa conjointe qui n'est pas disponible sexuellement pour quelque raison que ce soit. Nous partons des présupposés suivant lesquels l'acte sexuel suppose un certain nombre de préalables et des conditionnements, parmi lesquels, l'accord des partenaires. Nous pensons comme France Gagnon que : « Le contrôle de la sexualité par les hommes, constitue le contrôle ultime d'une société basée sur la subordination des femmes mais qui ne veut pas l'avouer ouvertement. Le contrôle de la sexualité par les hommes prive les femmes de leur sexualité propre et du contrôle de leur corps par l'embrigadement dans une vision masculine de leur réalité de femmes. Les femmes sont aliénées par une société d'hommes qui les définit selon les besoins des hommes »⁴².

Bien plus, dans une société où l'homme peut avoir plusieurs conjointes légitimes, nouer des relations amoureuses avec une tierce femme non légitime suppose une violence vis - à - vis du ou des partenaires légitimes. Car l'infidélité implique souvent un abandon ou un mauvais traitement vis - à - vis du ou des partenaires légitimes. On peut donc se demander quelles sont les variables qui interviennent pour occasionner la violence sexuelle ?

⁴¹ Centre d'aide et de lutte contre les Agressions Sexuelles : *Agressions sexuelles : ça suffit.* Québec, 1988, P. 2.

⁴² France GAGNON : *Les mécanismes institutionnels de la Violence conjugale.* Québec, GREMF, 1995, P. 42.

I.2 - PRESENTATION DES INDICATEURS DE MESURE ET DES VARIABLES DE LA VIOLENCE SEXUELLE.

1°) - Indisponibilité féminine et agression sexuelle.

L'indisponibilité féminine peut être due soit aux raisons de santé, soit à la fatigue ou encore aux accouchements (qui nécessitent un repos pour la conjointe). Ce repos est souvent mal accepté par le conjoint qui veut assouvir à tout prix ses instincts sexuels. Ceci est à l'origine de plusieurs discordes dans les familles. C'est ainsi qu'au cours de notre enquête, une enquêtée nous a fait comprendre que : << Mon mari me tape parce que je refuse de coucher avec lui parce que j'allaite >>. Ceci témoigne du fait que la violence sexuelle est un phénomène réel et est parfois associée à la violence physique. N'a-t-on pas souvent entendu dire que la réussite d'un ménage dépend de la performance sexuelle de chaque partenaire ou tout simplement << tout se joue au lit >> ? Les problèmes sexuels sont à la base de plusieurs conflits conjugaux voire de la destruction de plusieurs couples. Ces problèmes sont dus au fait que le contenu des rôles en matière de sexualité est tel que la femme doit se poser comme un objet de plaisir sexuel pour son mari et toutes ses actions doivent être réalisées en vue de parvenir à ce but. Bien plus, le paiement de la dot confère à l'homme la liberté << de jouir de son objet sexuel >>. C'est ainsi qu'on a souvent entendu dire : << Elle est là pourquoi ? C'est son travail >>. L'agression sexuelle est alors la preuve de la virilité masculine.

Les résultats de notre enquête montrent que 60% des hommes qui sortent avec des amis et 55% des jaloux sont plus violents sexuellement que le reste.

2°) Agression sexuelle, instruction et profession.

L'instruction tout comme la profession contribuent à valoriser le statut social de la femme. Le rapport de l'enquête montre qu'au fur et à mesure que la femme s'instruit, elle acquiert plus de la valeur et du prestige auprès de ses pairs et dans la communauté, moins elle est violentée sexuellement par son conjoint. Il en est de même pour la profession ; l'exercice d'une profession procure à la femme un certain degré de liberté. C'est ainsi que, pour examiner la corrélation entre la profession et la violence sexuelle, nous avons retenu le revenu comme principale référence ce qui nous a permis de scinder notre échantillon en 3 catégories : Ceux qui gagnent moins de 50000 frs le mois, ceux qui ont moins de 100000 et ceux qui ont plus de 100000 frs le mois. Ces intervalles correspondent respectivement à la basse classe, à la classe moyenne et la classe supérieure. Parmi les 72 hommes ayant des femmes de classe supérieure, c'est - à - dire ayant un

niveau de revenu supérieur à 100000 frs par mois, 18 d'entre elles sont violentées sexuellement alors que 44 ne le sont pas. Le tableau ci - dessous est hautement significatif.

Tableau 12 : Répartition selon les hommes de la violence sexuelle avec la profession de la conjointe.

Profession	% Violence sexuelle sur la conjointe	Effectifs
classe inférieure	60%	10
classe moyenne	0%	8
classe supérieure	25%	72
Total	26,66	90

Les données du tableau N° 12 nous font penser aux déclarations de Rita dans : Femmes des Villes Africaines. A la suite de ses expériences vécues, Rita déclare que pour qu'une femme soit indépendante : << il faut qu'elle puisse s'acheter ce dont elle a besoin sans être obligée de toujours s'adresser à un mari. Mais pour qu'elle soit indépendante et qu'en même temps elle fournisse sa quote-part dans le ménage, il faut qu'elle ait un métier >>⁴³ c'est dire que l'exercice d'une profession contribue à améliorer le statut de la femme et à amoindrir la violence qui lui est faite par son conjoint. Du statut de consommatrice elle passe au rang des productrices. Ici, l'instruction apparaît comme une variable importante car le revenu est fonction du niveau d'instruction, de la profession et du statut dans l'occupation. Il est alors évident que les femmes intellectuelles subissent moins de violences sexuelles que celles qui n'ont pas un niveau d'instruction élevé. C'est ainsi que parmi les dix hommes ayant des femmes de la classe inférieure, 6 de ces femmes subissent la violence sexuelle alors que les 4 autres en sont épargnées. C'est dire que le pourcentage des femmes violentées de la classe inférieure est supérieure à celui de la classe moyenne. Nous analyserons dans le dernier paragraphe, la relation qui existe entre le soupçon d'infidélité et la violence sexuelle.

⁴³ Raymond DENIEL: Femmes des Villes Africaines, Dakar, Inades édition, 1985, P. 26.

3°) Soupçon d'infidélité et violence sexuelle.

Nous commencerons ce paragraphe par une anecdote. Nous sommes au quartier Tongolo un matin de Juillet 1995 quand nous rencontrons Mme Atangana qui accepte de se soumettre à notre enquête. Nous avons été frappée par ses paroles quand elle nous a déclaré : <<Je suis en voie de séparation avec mon époux. Tout a commencé il y a de cela un mois, quand je suis revenue de mon voyage (du village), il a exigé utiliser le condom. Je parie qu'il a attrapé une maladie quelque part ou bien il se méfie de moi>>.

A partir du cas de Mme Atangana, on constate à quel point le soupçon d'infidélité peut être à l'origine des problèmes conjugaux. Les cas comme ceux de Mme Atangana sont fréquents. Ici, l'influence de la sortie avec des amis et la jalousie se font plus ressentir.

a°) - La sortie avec des amis.

Sans toutefois revenir aux statistiques qui ont été mentionnées ci - haut, les hommes et les femmes sont unanimes que la plupart d'hommes qui sortent régulièrement avec des amis sont susceptibles d'être infidèles. C'est ainsi que le soupçon est à l'origine de la dislocation de certains foyers. C'est dans ce sillage qu'au cours de notre enquête, nous avons rencontré plusieurs couples comme celui cité plus haut et dont la fin du mariage s'annonce à cause du soupçon d'infidélité.

b°) - La jalousie.

Elle contribue à exacerber le soupçon et entraîne les mauvais traitements dont souffre la femme, parmi lesquels nous retrouvons la violence sexuelle.

Ainsi constatons-nous que les actes d'infidélité constatés ou soupçonnés sont à l'origine des agressions sexuelles au foyer. Les données consultées (plaintes enregistrées à la Délégation Provinciale du MINASCOF en 1995) prouvent si bien que l'infidélité intervient au second rang des causes de la violence conjugale après le refus de " rationner".

Au regard de l'analyse qui précède, nous nous rendons compte que la violence conjugale est un fait réel à Yaoundé. Elle se trouve être le fruit d'une éducation sexiste que les individus acquièrent lors du processus de socialisation. Cependant, elle peut être exacerbée par

l'organisation sociale et la position du site d'origine de ces peuples par rapport aux grandes métropoles. C'est ainsi que nous avons constaté que les Eton de par leur nature, sont plus violents physiquement que les Moundang.

L'instrument d'agression est intimement lié à la forme d'agression. La violence physique tout comme la violence sexuelle sont occasionnées par certaines variables telles que les retours tardifs à la maison les actes d'infidélité réels ou soupçonnés et, le niveau d'instruction qui apparaît ici comme une variable différentielle pouvant influencer la violence dans un sens ou dans un autre (instruction du conjoint et de la conjointe).

D'autre part, l'alcool, régulièrement considéré comme responsable de la violence apparaît ici comme un déclencheur, un stimulant et non comme une cause nécessaire et suffisante de la violence.

Enfin, les femmes instruites subissent moins de violences physiques et sexuelles que celles ayant un niveau d'instruction moins élevé. Ceci nous amène à nous interroger si chez les intellectuelles, la violence serait d'une autre nature que physique et sexuelle ? Si oui, serait - elle psychologique ?

CHAPITRE 2

VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE ET ECONOMIQUE AU FOYER.

Dans le présent chapitre, nous traiterons essentiellement des facteurs psychologiques et économiques de la violence conjugale. Nous nous sommes posée la question de savoir quels sont les indicateurs qui permettent de mesurer ces deux formes de violences, et les variables les occasionnant. Ces interrogations nous permettront de donner une explication causale au phénomène de violence conjugale que nous abordons.

I - LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE.

C'est la forme de violence la moins perceptible, la plus discrète et parfois la plus virulente, parce que le "bourreau" procède par dissimulation. Ici le moins violent d'apparence est le plus violent de fait. L'agresseur passe par des actes d'intimidation, de dénigrement, des injures et arrive aux bouderies, au refus de manger (quand bien même il contribue aux charges familiales). La violence psychologique est donc, l'acte de dissuasion du mari ou de mécontentement qui pousse la femme à agir en fonction des desiderata de son mari. Cette forme vise à contrôler la femme dans toutes ses actions et désirs. On a souvent entendu dire : « refuser de manger la nourriture d'une femme fait plus mal que lui briser sa côte ». La violence psychologique est celle que la femme supporte le moins difficilement. Dans le cadre de notre travail, nous avons utilisé trois indicateurs pour mesurer la violence psychologique ; il s'agit précisément des injures, de la bouderie et du refus de manger du mari.

I.1 - PRESENTATION DES INDICATEURS ET DES VARIABLES.

1°) Les injures

Généralement rattachées à la violence verbale, les injures sont considérées ici comme l'une des manifestations de la violence psychique. Elles se manifestent par des propos dégradants et humiliants, des intimidations, les chantages ou des ordres intimés brutalement, des éclats de voix

ou tout simplement des cris, accompagnés d'insultes, d'injures pour menacer. Ces agressions verbales accompagnent parfois des agressions physiques et psychologiques. La femme se sent alors niée dans ce qu'elle est comme être doué de discernement. Notre échantillon montre au test χ^2 que l'ethnie est une variable significative pour occasionner les injures. C'est ainsi que le questionnaire femme révèle que 11,76% des femmes Eton interrogées reconnaissent avoir été injuriées par leur conjoint, contre 43,75% des femmes Moundang qui se plaignent des injures du mari.

Tableau N°13 : Répartition des femmes suivant le groupe ethnique et les injures

Éthnie	% Femmes injuriées	Effectifs
Eton	11,76	68
Moundang	43,75	64
Total	27,27	132

A la lecture de ce tableau, nous constatons que, contrairement à la violence physique, les Moundang injurient plus leurs femmes que les Eton. C'est dire qu'il y a une alternance des formes de violences prévalantes quand on change de groupe ethnique. C'est à ce sujet que J.P. Ombolo a pu dire que : « Les Eton exubérants, francs, combatifs et sans feinte, sont impulsifs, portés à la stupidité et bagarreurs »⁴⁴. Ils ne sont pas « fins dans leurs manières »⁴⁵ (comme les Moundang). Ils agissent plus qu'ils ne parlent. Ceci nous ramène à l'une des conclusions de la violence physique à savoir, le caractère ethnique crée une différence au niveau du degré d'affectation à la violence.

Bien plus, nous nous sommes rendue compte que la consommation de l'alcool a une influence sur les injures. L'homme alcoolique devient plus bavard et est plus prompt à injurier qu'à l'état normal. Ceci exprime le fait que l'alcool donne plus de courage à l'homme de réaliser son désir caché dans le subconscient. L'alcool joue alors le rôle de déclencheur. Les statistiques de χ^2 chez les hommes donnent un taux de corrélation de 13,44% alors que la corrélation n'est pas significative chez les femmes.

⁴⁴J.P. OMBOLO : *op. cit.*, p. 123.

⁴⁵J.P. OMBOLO : *ibid.*

Tableau N° 14 : Répartition des hommes suivant la consommation d'alcool et les injures.

Consommation d'alcool	% hommes qui injurient	Effectif total
Souvent	28,88	54
Rarement	9,09	22
Pas du tout	14,28	14
Total	33,33	90

L'alcool, il est vrai incite plus les gens à parler. Mais l'expérience a montré que les gestes de l'alcoolique sont tellement cohérents qu'on est souvent amené à conclure que : les actes posés sous l'effet de l'alcool l'auraient été en période lucide si l'individu avait plus de courage. L'alcool n'est donc pas la raison première expliquant les injures, mais il joue plutôt le rôle de déclencheur.

La jalousie quant à elle est souvent le motif des injures. L'agresseur verbal interdit à sa femme de voir telle ou telle personne, de téléphoner à des amies ou de voir tel parent. La femme ainsi isolée devient alors plus vulnérable aux autres formes de violences exercées par le conjoint. A ce propos, les données de notre enquête prouvent que 25,80% d'homme jaloux injurient leur conjointe.

2 - Les bouderies

Si dans le cas précédent l'homme réagit par la parole, ici elle est tout à fait absente. Le conjoint devient subitement sourd-muet. Il observe la femme dans tous ses actes sans pourtant réagir. Il est comme une statue. Les résultats de notre étude mettent en lumière un certain nombre de caractéristiques relatifs aux hommes qui boudent, comme expression de la violence faite aux femmes.

Tout d'abord, le questionnaire femme mentionne le critère ethnique, le niveau d'instruction et l'âge comme caractéristiques des hommes qui boudent.

Sur le plan ethnique, parmi les 132 femmes interrogées, 50 femmes Eton ont déjà subi la bouderie de même que 32 femmes Moundang sur le total des enquêtées. En ce qui concerne le niveau d'instruction, on se rend compte que la courbe évolue de façon ascendante. Le taux de corrélation aux statistiques de χ^2 donne 19,9 % chez les femmes, alors que cette corrélation n'est pas significative chez les hommes.

Tableau N° 15 : Répartition de la bouderie subie par la femme comme violence avec le niveau d'instruction.

Niveau d'instruction	% femmes subissant la bouderie	Effectif total
Primaire	48,14	54
Secondaire	70,96	62
Supérieur	75	16
Total	62,12	132

D'après le tableau ci-dessus, 26 des 54 femmes ayant un faible niveau d'instruction connaissent la bouderie contre 12 des 16 ayant le niveau de supérieur soit un pourcentage de 75%.

Ceci laisse croire que plus on est instruit, plus on serait enclin à bouder son épouse dans le cadre conjugal. La bouderie apparaît au regard des interviews comme le signe précurseur d'une violence physique éminente ou parfois la manifestation de l'incompréhension et l'absence de dialogue. Chez les intellectuels, la violence psychologique est très poussée, parce qu'elle permet la dissimulation des malaises de cette classe privilégiée, tout en réglant l'anomie sans forcément enclencher la violence physique, jugée trop barbare dans cette couche sociale. Ainsi la bouderie constitue un instrument qui maintient la cohésion apparente entre conjoints. Le questionnaire femme confirme ces propos tout en montrant que, les femmes ayant un statut social élevé subissent plus de violences psychiques que celles de la classe inférieure, classe au sein de laquelle, la violence physique est plus courante.

Tableau N° 16 : Répartition des hommes suivant la classe sociale et la bouderie par la femme comme violence

Classe sociale	% Bouderie	Effectif total
inférieure	100	10
Moyenne	50	8
Supérieure	61,11	72
Total	64,44	90

Comme nous l'avons dit plus haut, les bouderies sont fréquentes dans la classe supérieure et la basse classe. Pourtant, elles sévissent moins dans la classe moyenne. Au fur et à mesure que l'homme vieillit, il abandonne la violence physique au profit de la violence psychique. Cette dernière forme apparaît comme l'instrument de perpétuation de la domination masculine.

Au regard de ce qui précède, les questionnaires hommes et femmes se rejoignent dans leurs tendances en montrant que : la profession, l'ethnie et le niveau d'instruction ont un grand effet sur la violence psychique. Pour répondre donc à l'interrogation sur la nature de la violence dans la classe supérieure, nous pouvons alors affirmer qu'elle est plus psychique que physique et sexuelle.

3 - Le refus de manger.

Refuser de manger est la forme de violence psychologique la plus répandue. Elle est, comme nous l'avons dit plus haut celle qui fait le plus mal à la femme. En effet cet acte laisse supposer à l'épouse qu'elle est cocue, ou qu'il existe une autre femme chez qui le mari prend ses repas. Bref, la femme nourrit des soupçons d'infidélité mentionnés dans la violence sexuelle et pouvant conditionner la violence physique. Ceci nous amène à conclure qu'il n'existe pas une barrière étanche entre les différentes formes de violences. Nous nous rendons compte, après l'analyse du questionnaire femme que le facteur ethnique, l'instruction et les sorties nocturnes ou les retours tardifs à la maison conditionnent le refus pour le mari de manger la nourriture apprêtée par son épouse ou dans le foyer.

* Parmi les 66 femmes Eton interrogées, 36 affirment avoir déjà vu leur mari refuser de manger contre 20 Moundang. Ceci nous amène à dire que les femmes Eton subissent plus le refus de manger que les Moundang. Nous pensons que le refus de manger est un signe précurseur de la violence physique ou tout au moins une conséquence de la violence économique, qui sont fréquentes dans ce groupe.

Quant à l'instruction, les données du questionnaire homme montrent que plus l'homme est éduqué, plus il fait subir des sévices psychologiques à sa conjointe. Le questionnaire femme confirme cette idée en montrant que, les femmes instruites sont psychologiquement plus violentées que les moins instruites. La statistique de χ^2 présente un taux de corrélation de 28,01% chez les femmes et 8,28 chez les hommes.

Tableau n°17 : Répartition des femmes subissant le refus de manger du conjoint selon le niveau d'instruction

Instruction	% femmes subissant le refus de manger par le conjoint	Effectif total
non déclaré	0	6
primaire	45,45	22
secondaire	31,42	70
Supérieur	70,58	34
Total	42,42	132

Tableau N° 18' : Répartition des hommes suivant le refus de manger et le niveau d'instruction du conjoint et de la conjointe.

Instruction	refus de manger			
	% d'hommes refusant de manger	Effectif total	% femmes subissant le refus de manger	Effectif total
non déclaré	0	0	100	6
primaire	29,41	17	36,36	44
secondaire	30,76	52	53,33	30
supérieur	71,42	14	60	10
total	34,44	90	42,22	90

Selon les tableaux ci-dessus, le niveau d'instruction est une variable déterminante pour occasionner ou réduire la violence psychologique. Le refus de manger est plus élevé chez les intellectuels que chez les moins instruits.

Enfin, les retours tardifs à la maison sont une variable déterminante pour occasionner le refus de manger. Les résultats de notre enquête attestent que les hommes qui rentrent tard à la maison ainsi que les alcooliques refusent souvent de manger la nourriture apprêtée dans leur foyer quand bien même ils contribuent aux charges du ménage. C'est ainsi que, parmi les 40 hommes qui rentrent à la maison tardivement, 26 refusent de manger sur les 30 qui constituent notre échantillon. Le conjoint rentre soit fatigué ou saoul à cause de la consommation de l'alcool, soit

refuse le repas parce qu'ayant mangé au « second bureau »⁴⁶ et ces éléments sont des stimulants incitant ou prédisposant à la violence. A l'opposé de ce premier groupe, il existe d'autres qui refusent de manger alors qu'ils ne participent pas aux charges du ménage. Qu'est-ce qui peut donc expliquer ce comportement ? Nous tenterons d'y apporter une ébauche de solution dans le second volet de ce chapitre.

Au regard de l'analyse qui précède, on se rend compte que le facteur ethnique et l'alcool contribuent à exacerber la violence verbale. Par contre, les bouderies sont, d'après les résultats de notre enquête, l'apanage des personnes de la classe aisée et des intellectuels. Bien plus, la bouderie évolue en sens inverse de la violence physique. Au fur et à mesure que l'homme vieillit, il procède plus par la violence psychologique. Le refus de manger est plus observé chez les intellectuels et ceux qui rentrent tard à la maison que chez les autres personnes. En somme, il n'existe pas une barrière étanche entre les différentes formes de violences. La violence psychologique peut être la cause d'une violence sexuelle ou physique ou bien, la conséquence d'une violence économique.

II - LA VIOLENCE ECONOMIQUE

On parle de violence économique quand « l'argent mâle » apparaît comme instrument de domination et d'oppression féminine. L'homme, détenteur exclusif du pouvoir monétaire, en profite pour affirmer sa virilité. Elle se traduit par une privation de la femme des ressources économiques ou par le refus de jouissance des biens économiques. L'homme refuse de donner l'argent pour alimenter la famille, de s'occuper de l'habillement de sa conjointe et de celui des enfants d'une part, ou encore, il empêche la femme de jouir ou de disposer de son revenu. D'autre part, certains vont jusqu'à empêcher leur femme de travailler afin de la confiner dans un statut de dépendance, pour mieux la contrôler et la dominer. C'est ce qu'exprime Andrée Michel parlant de la subordination de la femme aux hommes basée sur la dépendance économique « la dépendance économique porte en elle-même un statut de subordination et d'infériorité que nulle somme de paroles... ne saurait effacer »⁴⁷ Telle est alors l'explication que nous donnons à notre concept de violence économique.

⁴⁶ *Second bureau = maîtresse*

⁴⁷ *Andrée MICHEL : Sociologie de la famille et du mariage. Paris, PUF, 1972, p. 130.*

II.1 - PRESENTATION DES VARIABLES ET DES INDICATEURS

1°)- Privation des ressources alimentaires

Suivant la nomenclature des causes de la violence conjugale, les documents de la Délégation provinciale du MINASCOF présentent le refus de donner "la ration" comme la forme la plus répandue des violences faites aux femmes au foyer. Une femme sur trois subit une privation des ressources alimentaires. Ceci témoigne du sérieux du problème qui nécessite une attention particulière. Nous analyserons d'abord les caractéristiques des agresseurs économiques, ensuite nous donnerons une explication causale à ce phénomène.

Les données du questionnaire homme montrent que le revenu, les dépenses, le niveau d'étude du conjoint et de la conjointe, la profession, sont liés à la privation de la femme des ressources alimentaires par le conjoint. Dans notre échantillon, 44,4 % des hommes ayant un revenu inférieur à 50 000 frs CFA ont plus tendance à ne pas donner la « ration » que le reste d'hommes de la même catégorie. Donc, la privation des ressources alimentaires évolue proportionnellement avec la diminution du revenu et du statut dans l'occupation du métier. Le taux de corrélation au test de χ^2 est de 14,76 %.

Tableau n° 19 : Répartition des hommes suivant la privation de la ration et revenu du conjoint

Revenus du conjoint	% hommes refusant de "rationner"	Effectif total
moins de 50 000	44,44	18
50-100 000	22,5	31
100 000 et plus	11,11	45
Total	22,22	90

Le tableau ci-dessus rend compte du fait que les hommes de la basse classe ont plus l'habitude de priver leur femme des ressources alimentaires que ceux des classes moyennes ou aisées. Le questionnaire femme renchérit cette idée en prouvant que parmi les 51 femmes qui dépensent moins de 30 000 frs par mois, 33 subissent la privation des ressources alimentaires, contre 18 qui n'en sont pas victimes. Ceci entre en droite ligne avec l'idée selon laquelle la

violence conjugale est le lot quotidien des classes sociales défavorisées et est causée par le stress, associé aux conditions économiques difficiles. La société engendre pour les hommes de la classe populaire des frustrations (la compression, les licenciements) qui donnent lieu à des éclats de violences contre la conjointe. Bien plus, la perte du prestige et du rôle de pourvoyeur financier peut conduire à l'humiliation qui entraîne inévitablement la nervosité de l'homme et l'anomie dans la famille. Cette perception de la violence ressort de l'analyse psychosociologique de la violence et du concept masculin du « low-stress men » suivant lequel « Minority males have the highest rate of unemployment in the nation. unable to provide for their families, these men tend to seek refuge from that humiliation by spending idle time in the streets with the usual masculinity denied to them, street-corner men must find other ways to be « somebody » by building a reputation for toughness, they can win back the pride and identity society has denied them »⁴⁸. Cette citation illustre très bien l'interprétation psychosociologique de la violence faite dans la famille et surtout aux femmes.

Dans la plupart des cas, cette privation des ressources alimentaires s'accompagne d'un refus de s'occuper de l'habillement de la femme et des enfants. Et quand bien même il existe une prise en charge vestimentaire, la contribution du conjoint est très insuffisante. C'est ainsi que 40 % des femmes de la classe inférieure qui se plaignent de la privation des ressources alimentaires ou de la ration insuffisante ne bénéficient d'aucun soutien vestimentaire de la part de leur conjoint.

Le questionnaire homme atteste que le niveau d'instruction de la conjointe ainsi que sa profession sont les deux variables qui contribuent à expliquer cette forme de violence. Moins le niveau d'instruction de la femme est élevé, moins elle a la chance d'exercer une profession lui procurant un revenu élevé. Ceci la réduit au rôle de ménagère, et par là, accentue le pouvoir de domination masculine. Dans cette perspective, Martine Segalen, commentant Andrée Michel à propos de la corrélation entre l'activité professionnelle féminine et la répartition des tâches domestiques affirme : « Plus les femmes travaillaient dans un secteur d'activité qui a du prestige, plus elles sont qualifiées dans le groupe des ouvrières et des employées, et plus elles améliorent leur position dans la balance du pouvoir au sein du couple ; qu'enfin, le niveau de salaire et surtout

⁴⁸ Anne CAMPELL : *Men, women and aggression on rage in marriage to violence in the streets ; How Gender affects the way we act.*, Basic Books, Admission of Happer Collins publishers, 1993, P12.

Traduction française de la citation

Les jeunes hommes représentent le taux de chômage le plus élevé au sein de la nation. Incapables de pouvoir aux besoins de leurs familles, ils passent leur temps à errer dans les rues comme moyen de surmonter leur humiliation. Ainsi cherchent-ils d'autres moyens d'affirmer leur masculinité perdue, par d'apparents moyens de succès économique et social (entre autres, la violence conjugale). En se bâtissant une réputation d'hommes virils, ils peuvent reconquérir la fierté et l'identité dont la société les a privés.

l'écart de salaire entre époux est déterminant »⁴⁹. Cette domination devient plus intense quand l'homme fréquente beaucoup d'amis.

Le questionnaire homme associe cette violence au niveau d'études du conjoint et de la conjointe ainsi qu'à la profession. Moins l'homme est instruit, plus il est ancré dans la tradition, et le devoir de nourrir sa famille devient facultatif ou irrégulier. C'est ce qui amène parfois les femmes à exercer des petits métiers. Dans ce sillage, Doodoo Lanza, parlant de la situation sociale des femmes au Zaïre écrit : « Face à l'aggravation de la situation économique, les femmes se voient contraintes de trouver une occupation qui leur permette de boucler leur budget. Car ce que l'homme donne couvre à peine les frais de nourriture, et c'est à la femme de trouver le complément pour vêtir la famille. Lorsque la femme décide de travailler, elle devient pour le mari une rivale qui ne veut pas reconnaître car son rôle traditionnel de protecteur s'en trouve éclipsé »⁵⁰ Mais jouit-elle des fruits de ces efforts ? En outre, le revenu de la femme peut souvent être confisqué par le mari, ce qui constitue une forme de violence économique dont nous parlerons dans la prochaine section.

2°)- Le refus à la femme de disposer de son argent

« Si l'enjeu de la bataille économique entre les sexes est considérable, il s'agit tout bonnement, du droit féminin d'exister, de se nourrir, au lieu d'attendre qu'on veuille bien vous nourrir ! -gagner son argent, quand on est né femme et, pis encore s'en glorifier paraît suspect, non féminin »⁵¹. Les femmes savent que leur liberté passe par une autonomie financière conquise grâce au travail et au dépassement du dernier grand tabou, celui de l'argent. Inutile de se tortiller, de continuer à faire les sucrées ou les évanescences, la violence des réactions à l'égard de ce « Dieu-Démon » témoigne de son empire. Impossible de ne pas se situer face à lui, de lui échapper « quand l'avoir manque, il faut bien que l'orgueil se rabaisse [...]. L'argent apparaît désormais indispensable à l'honneur, quand l'honneur exige de la mépriser »⁵².

⁴⁹ Martine SEGALEN : *Sociologie de la famille*, Armand Colin, collection, Paris 1981, P 226.

⁵⁰ DOODOO LANZA : "Zaïre pourrissement social et dépendance féminine" in *Terre des femmes*, sous la direction de Elisabeth PAQUOT les éditions La découverte/Masporo, Paris, 1982, P.131.

⁵¹ Marie Françoise HANS : *Les Femmes et l'argent : histoire d'une conquête*, Grasset / Fasquelle, Paris, 1988, P. 15.

⁵² Marie Françoise HANS : *Idem.* P. 34.

Dans cette logique nous avons constaté que la plupart des femmes soumises à notre enquête exercent un petit métier (secrétaire, revendeuse, femme de ménage etc...) Ce qui leur permet d'arrondir les fins du mois ou d'assouvir les besoins matériels auxquels le mari n'a pas pourvu. C'est ainsi que, parlant de la pauvreté et de la "débrouillardise" au Cameroun, une enquêtée déclare : « Maintenant, je suis devenue l'homme et la femme, je suis le père, je suis la mère grâce à ces tas de manioc que je vends... je suis au marché de 6h 30 à 20h 00 »⁵³. Ainsi constatons-nous que les femmes deviennent de plus en plus productrices. Ce faisant, elles maîtrisent l'instrument de la domination mâle. Cette exclusivité de la possession de l'argent traditionnellement réservée au mâle, perdue par le revenu de la femme, diminue l'autorité masculine. C'est pour cette raison que certains hommes empêchent leur épouse de travailler ou confisquent les fruits de leur effort. Le salaire de la femme, quoiqu'étant souvent réduit, comparé à celui des hommes, se trouve contrôlé et géré par ces derniers. Car dit-on « la femme doit dépendre de l'homme. L'homme doit la sécuriser. Il est « responsable des personnes sur qui il a autorité »,»⁵⁴. Cette protection féminine passe par le contrôle systématique de son revenu. Hans affirme à ce propos : « Tant que le mariage dure, il est du pouvoir du mari de disposer des fruits provenant des biens et possessions de la femme sans qu'il soit nécessaire qu'elle y prête son consentement»⁵⁵.

Le questionnaire femme montre que les femmes ayant un faible niveau d'instruction voient souvent leur revenu géré par le conjoint, cette réalité est confirmée par les hommes. Mais au delà de ce facteur, ces derniers pensent que la profession du conjoint et la compagnie des amis favorisent le fait de priver sa conjointe de son revenu. Plus le mari a un statut social élevé, moins il contrôle les revenus de sa conjointe, d'une part, d'autre part, plus la femme a un niveau d'instruction élevé, plus elle dispose de son argent. L'argent est donc le noeud du problème dans la famille, et, le voir géré par la femme suppose qu'il y a partage du pouvoir masculin avec la conjointe, ce qui suppose l'indépendance potentielle de celle - ci.

En somme, la violence psychologique a été mesurée par trois indicateurs que sont : les injures, la bouderie et le refus de manger. Nous nous sommes rendue à l'évidence selon laquelle la violence psychologique augmente au fur et à mesure que la violence physique diminue. Ceci peut s'expliquer par la vieillesse des partenaires et la réduction de la force physique. Bien plus, l'ethnie et l'instruction ont été retenues ici comme principales causes. Si les Moudang injurient plus leurs femmes, les Eton boudent plus. Ceci peut être expliqué par le niveau d'instruction qui est

⁵³Jean MFOULOU and all : *Evaluation participative de la pauvreté au Cameroun, Yaoundé, Banque Mondiale, juillet 94, p.158.*

⁵⁴Marie Françoise HANS : *op. cit., p 47.*

⁵⁵Marie Françoise HANS : *Idem., p. 44.*

Enfin, la violence économique est intimement liée à la profession et au montant du revenu des conjoints . Elle est souvent l'apanage des classes sociales défavorisées. Elle se manifeste par la confiscation du revenu de la femme ou la privation des ressources alimentaires et vestimentaires.

Somme toute, il n'existe pas de barrières étanches entre les différentes formes de violences. Il peut arriver que ces quatre formes de violences se rencontrent chez un individu ou qu'une forme de violence puisse en occasionner une autre.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TROISIEME PARTIE

**VIOLENCE CONJUGALE,
SOCIETE ET DEVIANCE**

Dans cette partie, la violence conjugale sera perçue comme un fait social total. C'est à dire un fait qui prend non seulement sa source dans le social, mais aussi a une incidence sur les autres sous-systèmes sociaux. Ainsi, pour mieux l'expliquer, il faudra replacer l'homme au centre du social pour mieux comprendre et interpréter ses gestes. Cette démarche nous permettra de découvrir la logique sociale qui se cache derrière le phénomène de violences conjugales. Ainsi, le phénomène généralement perçu comme un comportement isolé est l'expression d'un système culturel donné et transmis de génération en génération par le biais de la socialisation. Ceci étant, la violence conjugale se présente ainsi comme la répercussion d'un phénomène social total sur le plan familial. C'est une forme de discrimination que la femme subit comme celle qui a cours sur le plan de l'éducation, de la profession. Nous nous proposons ici d'étudier la violence conjugale comme le prolongement de la domination et du contrôle masculin sur la conjointe. C'est dans cette perspective que l'ONU propose la méthode ci-dessus pour l'analyse des violences conjugales. « The beginning of an adequate analysis of violence between husbands and wives is the consideration of the history of the family, of the status of the woman therein and of violence directed against them. This analysis will substantiate our claim that violence should be understood primarily as corrective control⁵⁶ ». Cette méthodologie nous permettra d'analyser les mécanismes sociaux d'intégration de la violence au sein de la société. Pour ce, nous serons guidée par les interrogations suivantes : Plus brièvement il s'agit de voir comment la violence conjugale s'inscrit dans le processus de socialisation. Quelle est sa fonction sociale ainsi que ses conséquences dans la société ? Enfin, comment faire pour réduire la violence au sein du couple ? Cette dernière interrogation aboutira à quelques recommandations.

⁵⁶ ONU : *Violence against women in the family*. New-York, 1989, p. 25.

Traduction : La prise en compte de l'histoire familiale est le début d'une analyse adéquate de la violence conjugale ainsi que du statut de la femme et de la violence qu'elle subit. Cette analyse justifiera notre prétention selon laquelle la violence au sein de la famille sera considérée premièrement comme un contrôle correctif.

CHAPITRE I

VIOLENCE CONJUGALE ET SOCIETE

Pour mieux comprendre le phénomène que nous nous sommes proposée d'étudier dès le début de notre travail, il serait intéressant de replacer la violence conjugale dans le système social total. L'homme est un être social et la famille un sous-système social. Le comportement déviant d'un de ses membres trouve sa source dans le système social entier et, par conséquent, a des répercussions sur les autres sous-systèmes sociaux à travers les tissus des réseaux sociaux. La famille n'est donc pas un sous-système clos, mais en interaction avec les autres sous-systèmes. Nous voulons situer la violence conjugale dans ce cadre interactionniste car, étudiée de façon isolée, nous n'aurons qu'une vision partielle et insuffisante de la violence conjugale. Dans ce chapitre, la violence conjugale doit être étudiée en rapport avec la fonction principale de la famille, c'est-à-dire la fonction socialisante de l'individu. Nous étudierons les mécanismes institutionnels d'intégration de la violence au sein de la société. Bref, il s'agit d'étudier la culture de la violence dans le processus de socialisation. Comment la violence s'intègre-t-elle dans le processus de socialisation ? Existe-t-il une culture de violence ? Si oui quelle est sa fonction sociale ? Telles sont les questions qui guideront notre démarche dans ce chapitre.

I LES MECANISMES SOCIAUX DE PERPETUATION DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Il s'agit ici d'analyser les canaux à travers lesquels la violence conjugale pénètre dans la société. Nous examinerons ainsi le poids du fondement juridique et social du droit de correction et le rôle d'éducation sexiste sur le développement de la personnalité adulte violente.

1°) Le droit de correction : Une pratique millénaire, inscrite dans le droit.

Pendant des siècles, l'imaginaire social a été marqué par l'histoire de violence conjugale permise. L'homme avait le droit de corriger sa femme quand ses comportements étaient contraires aux siens. Ceci était d'autant plus logique que la femme souscrivait à cette pensée. Cette conception prend source dans le droit de correction greco-romain. Le droit de correction découle de la famille traditionnelle telle que l'a défini le droit romain. Il fait partie du droit du *Pater familias*, qui détient seule l'autorité de la famille. L'histoire officielle a passé pendant longtemps ce phénomène sous silence grâce aux pratiques conduisant à la victimation de la violence. C'est ainsi que les premières lois écrites en l'an 2500 avant Jésus-Christ stipulaient que le nom d'une femme qui attaquerait verbalement son mari devait être gravé sur une brique, dont on se servait ensuite pour lui briser les dents. Battre et tuer sa femme étaient des droits reconnus aux hommes dans la société greco-romaine. Les croyances voulaient qu'une femme bonne ou mauvaise ait besoin d'une raclée.

Le XVI^e siècle fut marqué par le règne des rois, des pères et des maris absolus. Il fallait attendre le 20^e siècle pour que disparaissent les textes du droit de propriété du mari sur la femme, qui entraînaient l'autorisation de la « corriger » quand elle ne respectait pas son devoir d'obéissance.

Cependant une habitude ancestrale ne se perd pas ainsi. Dans l'inconscient des hommes subsiste la mémoire de la violence permise. C'est ainsi que certains recourent aujourd'hui à la force physique pour ramener leur femme à l'ordre. Un ordre basé sur la domination d'un sexe sur l'autre. L'homme violent et la femme battue sont figures à la fois anachroniques et allégoriques de l'Homme et de la Femme tels que créés par notre culture. Tant que l'ordre patriarcal perdure dans nos sociétés, il serait difficile de mettre fin à la tradition du droit de correction. Si dans les classes aisées il apparaît de plus en plus honteux de battre sa femme, l'incitation à la violence s'affiche autrement.

Le droit de correction peut s'expliquer d'une part par « l'achat »⁵⁷ des femmes et la supériorité de la force physique de l'homme d'autre part.

La femme « achetée » est comme un « bien » et le mari a le droit de l'utiliser à sa guise, il est son maître, son éducateur et peut la corriger quand elle commet une faute. C'est ainsi que Maître Nkouendjin déclare à propos du droit de correction et de violence conjugale : « Coutumièrement,

⁵⁷ NKOUENDJIN YOTNDA : *op.cit.*, p.6. (l'achat = la dot)

le mari est en même temps un éducateur de sa femme, aussi lorsque son « élève » commet une faute, il peut la relever par un châtement corporel. Le mari n'agit pas toujours par plaisir pour manifester son autorité ou ses prérogatives de « propriétaire », mais aussi par paternalisme »⁵⁸. Il faut également noter que dans les mariages sans dot, le mari avait le droit de « corriger » sa femme sans abus.

D'autre part, étant donné que le mari est plus fort physiquement, il n'accepterait pas être en présence d'une résistance de la part de sa femme. Il est plus tenté d'agir par la violence pour s'imposer ou pour réduire la résistance. Maître Nkouendjin cite à ce propos un proverbe : « C'est connu, on n'attaque pas facilement quelqu'un dont on sait qu'il est plus fort ; c'est le principe de dissuasion »⁵⁹.

Le droit de correction constitue alors une pratique millénaire qui a tellement marqué les consciences masculines et elles en gardent indélébilement les tâches dans leurs comportements quotidiens.

2°) Violence conjugale et processus de socialisation

Guy Rocher définit la socialisation comme « un processus d'échange entre un individu et un autre, individu et groupe, groupe et individu, ou encore groupe tout court par lesquels sont appris des modèles de comportements, d'habitudes, leur permettant d'intégrer les modèles de conduite prônés par la société à sa personnalité pour lui permettre de vivre harmonieusement avec la société »⁶⁰. C'est un ensemble de valeurs et de normes que l'individu apprend progressivement de son milieu pour vivre en conformité avec lui. La famille apparaît d'emblée comme un cadre de socialisation à travers lequel l'individu apprend ses rôles sociaux et perçoit l'image que la société a de lui. La famille est d'abord l'objet d'un vécu toujours susceptible de déterminer la nature des rapports interindividuels. Elle a ses « complexes » et à ce titre, qu'elle soit réelle, imaginaire ou symbolique, elle joue un rôle incontournable dans l'édification de la personnalité.

Dès la naissance, des traits différents sont valorisés chez le garçon et chez la fille. On attend du jeune garçon qu'il soit actif, agressif par contre la fille est éduquée à l'obéissance, à la soumission, à la douceur. Cette éducation différentielle n'est pas due à une différence biologique,

⁵⁸ NKOUEUNDJIN YOTNDA : *ibid.*

⁵⁹ NKOUEUNDJIN YOTNDA *idem.*, p.7.

⁶⁰ Guy ROCHER : *Sociologie générale. Tome I: Regards sur la réalité sociale*, Montréal, HMH, 1968, p. 56.

mais plutôt aux préjugés qu'on attribue à l'un ou à l'autre sexe. La fille est considérée comme une étrangère dans la famille. On lui accorde moins de valeur que le garçon parce qu'elle est appelée à quitter la famille, lorsqu'elle grandit. Kathleen Newland, parlant de cette conception déclare : « La fille est considérée comme « un être qui déçoit deux fois dans la vie. La première fois à la naissance, et la seconde quand elle se marie »⁶¹. A cette perception de la femme et de son éducation sexiste, viennent s'ajouter la rigidité des rôles et l'autorité masculine qui, tous, accentuent la violence conjugale.

a) Partage de l'autorité au sein de la famille conjugale

Pour saisir la nature des relations entre la violence conjugale et le partage de l'autorité, il serait intéressant pour nous de revenir à la thèse de Talcott Parsons sur la famille américaine. La famille socialise l'enfant à partir des rôles joués et appris en son sein : le rôle instrumental du garçon par identification au père et le rôle expressif de la fille par identification à la mère. L'apprentissage des rôles est le lieu crucial de transmission des valeurs, des normes les plus inégalitaires qui perpétuent la violence conjugale et renforcent la domination masculine.

La répartition des tâches est un phénomène culturel. Très tôt, on apprend à l'enfant que l'accomplissement de tel rôle est entaché de plus d'honneur que tel autre. Nous nous sommes rendue compte après le dépouillement de nos questionnaires qu'il y a un continuum dans la relation entre le sexe, la distribution de l'autorité à la maison et l'éducation reçue. La société est organisée de telle sorte que l'autorité financière revient à l'homme. Il s'occupe des grosses dépenses (investissements, immobiliers, scolarité des enfants). Ce poids financier de l'homme dans le ménage contribue à assurer la domination masculine sur la femme et par là, à affirmer la virilité de l'homme.

A la femme échoit l'entretien des enfants, la quête de l'eau, la confection des repas pour les hommes.

⁶¹ Kathleen NEWLAND : *Femme et société*, Paris, Denoël/Gonthier, 1981, p.151.

Tableau N° 20 : Participation des hommes aux tâches domestiques

Modalités	participation des hommes aux travaux domestiques	
	%	effectif
Régulièrement	5,50	5
Parfois	16,66	15
Pas du tout	77,77	70
TOTAL	100,00	90

Parmi les 90 hommes qui constituent notre échantillon, nous avons constaté que cinq personnes aident régulièrement leurs conjointes dans l'accomplissement des travaux domestiques; 15 le font parfois, tandis que 70 ne l'ont jamais fait. Ceci s'explique par le fait que les travaux ménagers sont classés parmi les tâches les plus dégradantes et confèrent par conséquent moins d'autorité que les autres. Les tâches domestiques ainsi que l'entretien des enfants sont classés parmi les tâches purement féminines. Ce clivage dans la répartition des tâches provient de la socialisation qui confère plus d'honneur à certaines tâches que d'autres. Cette discrimination qui s'inscrit dans le processus d'éducation sexiste consiste à limiter la femme afin de pouvoir l'assujettir.

b) Défaillance dans l'accomplissement des devoirs maritaux

La société définit les rôles et les devoirs de chaque individu en fonction du sous-système social dans lequel on se trouve. Dans le sous-système familial, on attend de la femme qu'elle soit douce, généreuse et obéissante. Un comportement contraire à cette norme sera perçu comme une déviance et par conséquent réprimandé.

La violence conjugale s'inscrit alors dans le contexte de déphasage entre le rôle attendu et le rôle accompli. C'est ainsi que Christine Nlend, parlant de la famille et des relations conjugales affirme : « La réalité de la vie à deux ne correspond presque jamais aux rêves qui précèdent ou qui suivent la rencontre. Quand on découvre que l'autre est en fait une réalité différente de notre

illusion, qu'il ne peut donc satisfaire nos attentes, alors, le monde s'écroule »⁶². La dissonance créée par l'être imaginaire avec ses rôles et ses devoirs, et l'être réel est souvent à l'origine de la plupart des violences conjugales.

Bien plus, les aptitudes ménagères sont peu gratifiantes dans notre société et ne permettent aux femmes ni de se juger, ni de susciter la reconnaissance de leurs valeurs propres. Le travail de la femme au sein de la famille est perçu comme inutile. La société est organisée de telle sorte que certaines tâches reviennent à la gent masculine dans le ménage. Il s'agit parfois de la prise en charge des dépenses alimentaires, l'habillement de la conjointe et des enfants. On se rend malheureusement compte que dans la plupart des cas, la participation des hommes aux dépenses alimentaires est insuffisante. Par contre l'homme ne s'occupe pas de l'habillement de sa conjointe. Les statistiques ci-dessous sont édifiantes à ce propos :

Tableau N° 21 : Participation du conjoint à l'habillement de la conjointe et des enfants

Modalités	Hommes s'occupant de l'habillement de la conjointe et des enfants	
	%	Effectifs
Régulièrement	33,33	30
Pas du tout	45	45
Souvent	16,66	15
Total	100	90

Le tableau ci-dessus montre que les hommes ont tendance à ne pas s'occuper de l'habillement de la conjointe et des enfants. Il faut noter à titre d'illustration que les hommes qui s'occupent de l'habillement de la conjointe appartiennent à un milieu social aisé, c'est-à-dire à la classe que nous avons appelée supérieure. Il faut également noter que sur le plan de l'approvisionnement en ressources alimentaires, la même défaillance s'observe. On se rend compte que 64 femmes sur les 132 qui constituent notre échantillon mentionnent ce problème.

⁶² Christine NLEND : *op. cit.*, p. 42.

Cette défaillance dans l'accomplissement des devoirs maritaux peut, à notre avis être à l'origine de la dislocation de plusieurs ménages. Abordant le sujet dans le même sens, Mme Etoundi, âgée de 35 ans, que nous avons rencontré au quartier Tongolo nous déclare : «Je vis avec mon mari depuis dix ans. Je ne connais pas combien il touche, pourtant c'est un fonctionnaire. Il ne s'occupe pas de la scolarité des enfants, ne s'occupe pas non plus de mon habillement ni de celui des enfants; il passe tout son temps à boire et il est incapable de payer un morceau de savon ». Nous pouvons conclure que la défaillance dans l'accomplissement des devoirs maritaux est à l'origine des problèmes comparables à ceux du ménage de Mme Etoundi. Ce qui est aberrant, c'est que non seulement M. Etoundi est défaillant, mais il passe plus de temps à boire qu'à s'occuper de sa petite famille. Nous pouvons alors dresser un tableau récapitulatif des causes socioculturelles et économiques de la violence conjugale :

Tableau N° 22 : Récapitulatif des causes socioculturelles et économiques de la violence conjugale

Facteurs socioculturels	1°- La socialisation sexiste 2°- La rigidité des rôles 3°- La défaillance dans l'accomplissement des devoirs maritaux 4°- La considération de la femme comme un domaine privé sous le contrôle masculin 5°- La mémoire de violence permise (le droit de correction)
Facteurs économiques	1°- La dépendance économique de la femme 2°- L'accès limité de la femme à l'emploi rémunéré 3°- L'accès limité à l'éducation et à la formation.

II INTERACTION SOCIALE ET FONCTION SOCIALE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

1°- L'interaction sociale dans l'étude de la violence conjugale

L'interaction sociale permet de mesurer l'ensemble des relations qui se créent avec les individus au sein de la famille conjugale, et entre la famille conjugale et les autres groupes. L'étude des rôles et de la performance des rôles sont les domaines privilégiés de l'approche interactionniste. La famille est considérée comme un ensemble d'individus en interaction, chaque conjoint occupant une place précise au sein du groupe conjugal. L'individu perçoit les normes et les attentes des rôles des membres du groupe conjugal concernant la conduite à tenir dans une situation donnée. Par la suite, chaque conjoint définit ses rôles par rapport aux attentes du groupe de référence. L'interaction permet de mettre en évidence le jeu des relations dans le groupe, ainsi que les relations de statut liées à l'autorité et à l'initiative, au processus de communication et à l'intégration du conflit dans le groupe.

Dans le cas présent, le conflit intègre le groupe conjugal à travers les tissus de réseaux. Pour comprendre la violence conjugale avec les réseaux sociaux, il faut considérer la famille comme un sous-système ouvert subissant les influences des autres groupes sociaux. Mais en même temps, ayant des influences sur les autres sous-systèmes. Les influences du sous-système familial sur les autres sous-systèmes seront étudiées dans le chapitre deux de cette partie. Pour le moment nous examinons l'influence des pressions extérieures sur la famille. Comment ces pressions extérieures peuvent-elles contribuer à l'éclatement de la violence conjugale ? SEGALEN, à ce sujet affirme : «Le couple vit en effet sous l'oeil de la communauté, et cette intervention externe a une double face. Ce que nous considérons comme appartenant au domaine privé, relations affectives et sexuelles, sont d'une façon de l'ordre public [...] La communauté locale ne tolère pas les déviances et, contrôle l'image que donne le ménage, en lui infligeant si nécessaire des blâmes publics »⁶³. Les réseaux sociaux influencent la famille conjugale à travers la solidarité qui est une valeur clé dans nos sociétés africaines.

A titre d'exemple, la femme qui va en mariage ou l'homme qui contracte une union continuent à entretenir des relations très denses avec leurs familles d'origine. Ainsi la répartition

⁶³ Martine SEGALEN : *op. cit.*, p.191.

des biens en fonction des deux familles d'origine aura des incidences positives ou négatives sur l'harmonie du foyer.

Tableau N° 23 : Répartition des biens à destination des familles d'origine

	Distribution des biens dans les familles d'origine	
	%	Effectifs
Famille de l'homme	50	45
Famille de la femme	16,66	15
Priorité accordée au problème	33,33	30
Total	100	90

Nous constatons que ce partage de biens obéit à la même logique de discrimination. L'homme oriente la plus grande partie des biens vers sa famille d'origine, frustrant ainsi sa conjointe qui parfois est sans revenu. Cette répartition des biens est souvent à l'origine d'une des formes de violences mentionnées ci-haut. C'est ainsi que les forces extérieures interviennent de façon active dans le foyer pour déclencher des hostilités à travers des frustrations. C'est de cette façon que les belles-soeurs ou belles-mères sont souvent à l'origine des dysfonctionnements des foyers de leurs frères ou de leurs fils. Il faut cependant noter qu'il n'y a pas que les membres de la famille large pour destabiliser la famille conjugale. Les psychosociologues ont montré que les frustrations produites par les conditions de vie morose (chômage, licenciement, déflations, compressions) et la rareté matérielle (la paupérisation, la crise de subsistance) sont à l'origine des multiples conflits au sein de la famille conjugale. Tout se passe comme s'il y avait un transfert des frustrations subies au sein de la famille conjugale. Ceci étant, quelle est donc la fonction de la violence conjugale au sein de la société ?

2° - Les fonctions sociales de la violence conjugale

La violence conjugale ainsi définie joue deux rôles essentiels dans la société : celui de l'expression de la virilité de l'homme et de la victimation de la femme.

a) - L'expression de la virilité de l'homme

Si tant d'hommes recourent à la violence conjugale que nous avons définie comme un acte déviant, c'est bien parce qu'elle remplit une fonction précise au sein de la société (de la famille). La violence perdure parce que la société la tolère et n'intervient pas de façon active pour l'éliminer. Elle contribue par des moyens discriminatoires à contrôler la femme et à exprimer la virilité de l'homme. La violence conjugale représente alors l'usage de la force au service du pouvoir.

b) - Victimation de la femme

Pour la plupart des femmes, la violence conjugale est devenue la norme. Elle a marqué leur vie depuis longtemps et sous tant de formes qu'elle fait bonnement partie du quotidien, du normal. Les femmes ont appris dès l'enfance à accepter la violence des hommes. Cet «apprentissage» comporte non seulement l'expérience directe, mais aussi des actes violents à l'égard d'autres femmes (mères, soeurs, compagnes) dont elles ont été témoins, de même que les leçons apprises par le canal de la socialisation, de l'éducation, de l'enseignement religieux qui prône la suprématie de l'homme sur la femme⁶⁴, des médias et des cultures populaires. Les femmes portent en elles la marque de la victimation. La violence contribue donc à assujettir la femme afin de permettre son contrôle par la gent masculine.

Au regard de l'analyse qui précède, nous nous rendons compte que la violence conjugale est rendue possible grâce à certains mécanismes qui ont contribué à son intégration dans la société. Il s'agit notamment du droit de correction et de la socialisation sexiste, qui contribuent à la rigidité des rôles sociaux et de la défaillance d'un conjoint dans l'accomplissement de ces rôles peut contribuer à l'éclatement de la violence. Cet acte déviant contribue à l'expression de la virilité de l'homme et de la victimation de la femme. La reconnaissance de ces barrières structurelles et institutionnelles, qui empêchent l'égalité et l'équité des sexes et renforcent le maintien de la relation de pouvoir entre hommes et femmes, ne diminuent pas pour autant la responsabilité individuelle de l'homme violent ou de la femme violentée. Dans le chapitre suivant, nous examinerons les conséquences de la violence conjugale et nous terminerons par quelques recommandations.

⁶⁴La sainte bible : *op. cit.*, p. 1188.

CHAPITRE 2

LES SUITES SOCIALES DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Dans ce chapitre, il sera question d'examiner les conséquences de la violence conjugale sur la femme, les enfants et sur la société globale. Ensuite, nous analyserons les mécanismes sociaux d'interventions afin de proposer quelques recommandations dans le but d'améliorer la condition sociale de la femme en matière de violence conjugale en vue d'un bien-être familial

I LES CONSEQUENCES DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Dans le cadre de ce travail, nous examinerons les conséquences de la violence conjugale sur la femme, les enfants et sur la société entière.

1°) - Sur la femme

La violence conjugale a des répercussions à la fois physiques et mentales sur la femme; le journal *Social Sciences and Médecine* rapporte en 1994⁶⁵ que 390 américaines et 2000 femmes de la Nouvelle-Zélande souffrent des séquelles physiques et mentales dues à la violence conjugale. Dans le même ordre le Conseil du Statut de la Femme déclare que « dans une recension des études épidémiologiques américaines en violence conjugale, Stark et Flitgraft observent que la violence conjugale est probablement la cause la plus importante des blessures graves subies par les femmes, dépassant les accidents d'automobiles, les agressions pour vol et les viols réunis »⁶⁶. On comprend dès lors que la violence conjugale cause des sérieux problèmes de santé. « Le quart des

⁶⁵ LORI, HEISE and all : « violence against women : a neglected public issue in less developed countries » in *Social sciences and médecine*, vol 39,, November, 1994, p. 1166.

⁶⁶ Conseil du Statut de la Femme : Op. Cit., P.34.

patients en obstétrique seraient par ailleurs victimes de violence conjugale »⁶⁷. Les femmes violentées souffrent généralement des douleurs somatiques, des céphalées, des douleurs abdominales ou des infections vaginales et bien d'autres. Très souvent elles sont victimes de l'hypertension ou des maladies cardio-vasculaires. Elles peuvent être à l'origine des frustrations psychologiques allant de la psychose à la névrose. La violence conjugale peut également conduire à la mort ou au suicide. C'est dans ce sens que Durkheim⁶⁸ a pu dire que le mariage accentue le suicide chez la femme et l'atténue chez l'homme. Car l'ennui qu'engendre les problèmes conjugaux devient insupportable pour la femme. Bien plus, les résultats de notre enquête montrent que la plupart des victimes portent en elles des séquelles physiques. Parmi les 132 femmes qui ont constitué notre échantillon, 50 portent en elles des séquelles physiques, 40 ont été victimes des déchirures d'habits, 20 ont été hospitalisées.

Tableau N° 24 : Répartition des femmes en fonction des types de séquelles consécutives à la violence conjugale.

Nature des séquelles	Nombre de femmes victimes	
	%	Effectifs
Déchirure d'habits	37,87	50
Séquelles physiques	30,30	40
Hospitalisations	15,15	20
Autres	16,67	22
Total	100	132

En dehors de ces séquelles physiques qui, comme nous l'avons dit plus haut sont plus fréquentes dans la basse classe que dans la classe supérieure, la peur est un sentiment commun à toutes les femmes violentées. Elles vivent avec la crainte constante d'être molestées. Cette peur les amène à contrôler leurs déplacements, leurs habillements, leurs attitudes, de façon à ne pas se mettre dans des situations dangereuses. Un grand nombre de femmes ajustent ainsi leur vie en fonction de la peur qui les habite. Ce sentiment de peur permet à l'homme de mieux contrôler sa

⁶⁷ Conseil du Statut de la Femme : *Ibid*,

⁶⁸ Emile DURKHEIM : *op. cit.*

conjointe et la façonner suivant ses désirs afin de l'assujettir. Ceci est plus sérieux lorsque la femme se trouve dans une situation de dépendance économique. Il faut également noter que ces crises sont souvent suivies de remords et d'affection du conjoint. Cette relative accalmie amène la femme à tout pardonner. Comment réagissent les enfants face à ces crises ? Quelles sont les effets de la violence conjugale sur les enfants au foyer ?

2°) - Sur les enfants

Les enfants et les femmes sont les plus victimes des actes de violence au sein du foyer. Les enfants, quant à eux ne souffrent pas seulement du climat tendu qui règne dans la famille : ils sont aussi témoins de la violence exercée à l'égard de leur mère et sont eux-mêmes souvent victimes des sévices. Ils ont souvent des problèmes psychologiques. Les psychosociologues ont montré que les enfants issus des familles victimes de la violence conjugale accumulent toujours les frustrations. Ces frustrations sont souvent à l'origine d'un seuil de tolérance élevé chez la fille en matière de violence conjugale.

Au contraire chez le jeune garçon, l'image du père fort et dominateur sera reproduite dans sa vie comme modèle. C'est dans ce sillage que certains auteurs ont parlé de l'hérédité de la violence au sein de la famille. C'est-à-dire que la violence passe de génération en génération provoquant ainsi un cycle : Il y a plus de risques qu'une personne qui a subi la violence dans l'enfance se trouve aux prises avec une relation violente avant et après le mariage. Ceci s'explique par le conditionnement et l'apprentissage. Toutes ces conséquences individuelles ne vont pas sans engendrer des répercussions sur la société.

3°) - Sur la société

Contrairement au Canada où « La population entière - femmes, hommes et enfants - paie économiquement et socialement pour la violence faite aux femmes. [Où] il faut assumer les coûts de l'intervention policière qui protège les femmes agressées, de la justice qui juge ces crimes, des services de consultation et d'appui aux femmes et enfants (...)»⁶⁹, la violence conjugale semble ne pas avoir le même impact sur la société camerounaise. S'il est vrai que les femmes violentées font parfois recours dans les commissariats et les tribunaux pour l'intervention et la justice, et dans les

⁶⁹ *Conseil Consultatif Canadien sur la Situation de la Femme : la violence faite aux femmes par les hommes : la brutalité de l'inégalité, Ottawa 1991, P. 14.*

hôpitaux il faut cependant noter que le pourcentage de ces femmes est faible. Nous en voulons pour preuves les statistiques ci-dessous.

Tableau N° 25 : Répartition des femmes selon le type de recours demandé après la violence.

Type de service	Année	
	1992	1993
Commissariat du 1er arrondissement de Yaoundé	29	58
Commissariat Central de Yaoundé	73	87
Hôpital Central de Yaoundé	18	20

Source : A.L.V.F.

Ainsi constatons-nous que la violence conjugale implique la mobilisation des personnels de différents domaines (juges, médecins, policiers et autres). La violence conjugale nécessite la dépense de sommes relativement importantes d'argent et de temps. La femme violentée est donc une déviante parce que économiquement handicapée par la violence. Quels sont donc les mécanismes sociaux mis en oeuvre en vue de la réduction des-violences conjugales ?

II LES MECANISMES DE RESOLUTION DES CONFLITS ETRECOMMANDATIONS

II.1 LES MECANISMES DE RESOLUTIONS DES CONFLITS

Il s'agit ici d'analyser les différentes procédures auxquelles recourt la victime en vue de résoudre le conflit. Dans le cadre de ce travail nous examinerons les voies de recours familiales et

institutionnelles en nous attardant sur les phénomènes de la sous-dénonciation dont souffre la violence conjugale.

1) - Les recours familiaux

La famille africaine est caractérisée par une solidarité avec la parentèle large. Ainsi le problème d'un membre de la parentèle devient le problème de toute la famille. La violence conjugale, considérée comme un fait de société implique l'intervention de la société toute entière. L'expérience a montré que c'est généralement dans sa famille ou celle de son mari que la victime va se plaindre. Les résultats de notre enquête révèlent que parmi les 132 femmes interrogées, 90 ne se plaignent pas, 30 le font dans la famille et 12 aux commissariats et au Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine.

Tableau N° 26 : Répartition des femmes suivant le lieu des plaintes

Lieux des plaintes	% des femmes qui se plaignent	Effectifs
Famille	22,72	30
Commissariats et MINASCOF	9,09	12
Total	31,81	132

Le tableau ci-dessus dégage un constat selon lequel la plupart des femmes ne se plaignent pas. Quelle peut être l'origine de cette attitude ? Est-ce à dire que la violence conjugale est un fait négligeable ?

Nous pensons que dès le bas âge, la société inculque à la femme que la violence conjugale est un fait normal et qu'elle doit supporter. C'est ce qui explique la passivité et la sous-dénonciation. N'a-t-on pas souvent entendu dire que "la femme doit supporter [les "petites" scènes de ménages]"

Bien plus, la violence conjugale est souvent considérée comme une affaire privée du couple à laquelle il ne faudra pas se mêler. Ceci traduit le mutisme du voisinage de la femme qui est

insensible à ses cris. Ce mutisme du voisinage l'amène à comprendre que la société est plus tolérante qu'elle vis à vis de la violence et que son mari est protégé par le silence de l'entourage. Elle se sent coupable de l'injustice et se perçoit comme déviante car ne s'imaginant plus qu'en victime impuissante.

2 - Au niveau institutionnel

Il existe ici deux grandes voies de recours. Il s'agit de la procédure gouvernementale assurée par le MINASCOF et les tissus des lois et la procédure non-gouvernementale assurée par les ONGs féminines en général et par l'ALVF en particulier.

a) Le Ministère des Affaires Sociales et de la Condition féminine

C'est l'institution gouvernementale qui s'occupe de la promotion et du bien-être social de la femme en vue de son épanouissement. Au niveau central, il existe une direction de l'enfant et de la famille qui s'occupe des problèmes familiaux. Au niveau extérieur, il est représenté par les délégations provinciales et les assistants sociaux auprès des différents commissariats. Ces assistants sociaux s'occupent de la protection de la famille par les conseils qu'ils donnent aux familles en problème.

Le MINASCOF à travers ses délégations provinciales et ses agents oeuvre beaucoup en vue de la résolution et de la réduction de la violence faite aux femmes. Cette volonté gouvernementale se traduit par des séminaires tels que celui tenu au palais de congrès de Yaoundé, les 10 et 11 avril dernier en vue de l'élaboration d'une plate-forme nationale après la rencontre de Beijing. Ceci témoigne de l'effort constant du gouvernement à lutter contre les discriminations dont sont victimes les femmes dans la société.

Au plan juridique, il faut avouer que le législateur camerounais n'est pas toujours juste envers la femme. Certes beaucoup d'efforts ont été accomplis ces derniers temps mais beaucoup reste à faire. C'est ainsi que l'article 1428 du Code Civil stipule que : « Le mari a l'administration de tous les biens personnels de la femme. Il peut exercer seul toutes les actions immobilières et possessoires qui appartiennent à la femme. Il est responsable de tout dépérissement causé par défaut d'actes conservatoire »⁷⁰. Dans le même ordre d'idée, l'article 223 du Code Civil et l'article 74 de l'Ordonnance du 29 juin 1981 relatifs à l'opposition du mari à l'exercice d'une profession

⁷⁰ *Code Civil : op. cit., p. 601.*

séparée à celle de son mari pour la femme mariée ne sont pas de nature à favoriser l'épanouissement de la femme.

Mais au-delà de ces articles qui prônent la discrimination et la suprématie masculine, le Code Pénal camerounais prévoit des peines pour coups et blessures et voies de faits volontaires. Nous citerons à titre d'exemple l'article 278 portant sur les coups mortels qui stipule que : « Est puni d'un emprisonnement de 6 à 20 ans celui qui, par des violences ou des voies de faits, cause involontairement la mort d'autrui »⁷¹ et l'article 279 sur coups avec blessures graves stipule : « Est puni d'un emprisonnement de 5 à 10 ans et s'il y a lieu d'une amende de 5 000 et 500000 celui qui, par des violences ou des voies de faits, cause involontairement à autrui des blessures... »⁷².

Il y a lieu de noter ici que ces articles existent dans les textes et il subsiste cependant un grand vide entre la pratique et les écrits.

b) Association de Luttres contre les Violences faites aux Femmes (ALVF)

L'ALVF a été fondée en 1991. C'est une association nationale à caractère social. Elle a pour objectif de susciter la prise de conscience du fait que la violence est une question de développement qui revêt une grande importance car les femmes succombent à force d'être rouées des coups. Elle possède un centre Vie des Femmes où les femmes peuvent venir se plaindre. Son action s'articule autour des consultations, des séminaires de sensibilisation et des conférences. Elle possède également une tranche d'antenne à la radio (FM 94, mardi 18-19 heures) pour conscientiser les femmes sur leurs problèmes.

II - 2 RECOMMANDATIONS

Comme le disait Emile Durkheim dans La Division du Travail Social⁷³, nous estimons que si nos recherches n'étaient que spéculatives, nous ne perdrons pas du temps pour les faire. Ainsi quelles sont les mesures à envisager pour empêcher la violence conjugale ?

A la question de savoir les mesures que les interviewés envisagent pour réduire ce phénomène, nous pouvons classer nos réponses en trois grandes catégories : 41 % suggèrent une

71 République du Cameroun : Code Pénal Yaoundé, imprimerie nationale, 1967, PP. 220-222

72 Code Pénal : Ibid., P. 222.

73 Emile DURKHEIM : Division du travail social, Paris, PUF, 1986

éducation civique de la population, la sensibilisation, 30 % proposent de promouvoir le dialogue au sein du couple, 25 % prônent l'indépendance économique de la femme et les autres constituent les 4 %. Dans " autres " nous regroupons l'auto-défense des femmes, la formation des policiers, magistrats et autres spécialistes, et la révision des lois en faveur des femmes.

1 - La sensibilisation

Nous entendons par sensibilisation la conscientisation, l'éducation de la population sur la problématique de la violence conjugale, ses causes et les besoins des femmes violentées et leurs enfants. Nous nous sommes rendue compte que les gens sont tellement ancrés dans la tradition qu'ils ont de la peine à reconnaître que la violence conjugale est un problème de société. La permissibilité de la violence conjugale prônée par la tradition du droit de correction ne rend pas la tâche facile. Ainsi, il faudrait bannir les us et idéologies les plus inégalitaires qui ne favorisent pas l'épanouissement de la femme. La sensibilisation aura pour but de promouvoir et de défendre les intérêts et les droits de la femme. Cette mission prend forme dans les activités de recherche, dans l'exercice d'une vigilance à l'égard de tous les services offerts aux femmes victimes de violence et dans le développement d'outils d'évaluation des services dispensés aux violentées. Les médias et l'école seront donc les principaux canaux de communication en vue d'un grand impact sur la population cible. Cette sensibilisation à l'école contribuera par la même occasion à relever le niveau d'instruction de la femme.

2 - Le Dialogue au sein du couple

La violence doit être comprise dans le cadre du jeu "entropie - information". La violence survient quand il y a manque d'information, ou quand la communication n'est pas parfaite entre les conjoints. Elle est comme les signaux que l'on envoie vers la société pour faire reculer l'entropie. Ainsi, réduire la violence serait d'une part promouvoir le dialogue au sein du couple.

3 - L'indépendance économique de la femme.

La dépendance économique est un facteur crucial dans l'éclatement de la violence conjugale. Tenter de la résoudre serait créer des conditions qui permettront une insertion de la femme dans le monde de l'emploi. C'est ainsi que Raymond Deniel déclare : « pour qu'une femme soit

indépendante, il est important qu'elle ait un métier »⁷⁴. Dans la même optique, Mme AMBASSA divorcée de son état nous déclare au quartier Etoudi que : « Tant qu'une femme ne travaille pas elle ne peut pas éviter la violence conjugale. Le seul remède contre la violence conjugale est le travail de la femme ». L'accès de la femme sera favorisée par l'éducation et la formation.

Au regard de l'analyse qui précède, on se rend compte que la violence conjugale affecte tous les domaines de la vie sociale. La société entière paye le lourd tribut de la violence conjugale. Elle affecte la femme, les enfants ; compte tenu de la mobilisation qui l'entoure, plusieurs recours s'offrent aux victimes : les recours familiaux et institutionnels (la procédure gouvernementale et non gouvernementale). Ces recours ont tous pour objectif de protéger la famille. Ceci nous a conduit à l'élaboration de quelques recommandations en vue de résoudre le problème de violence conjugale.

*

*

*

En somme, cette partie était consacrée à l'analyse de la violence conjugale comme un fait social total. La violence ainsi considérée a ses mécanismes d'intégration sociale. La violence conjugale intègre nos moeurs à travers les pratiques telles que le droit de correction et le processus de socialisation qui confine l'être dans des tâches stéréotypées et par là affirme la suprématie masculine par rapport à la femme.

D'autre part, nous avons montré comment la société entière paye le lourd tribut de la violence conjugale. La femme violentée est une famille en déclin, une économie en ruine, un bras passif, et des lourds investissements sanitaires. C'est ainsi que le MINASCOF, l'ALVF et la famille sont souvent les voies de recours qui s'offrent à la femme victime de la violence. Enfin, une action concertée permettrait l'épanouissement de la femme en vue de son bien être familial et social. C'est pourquoi nous avons proposé quelques recommandations.

74 *Raymond DENIEL :op. cit., P. 25.*

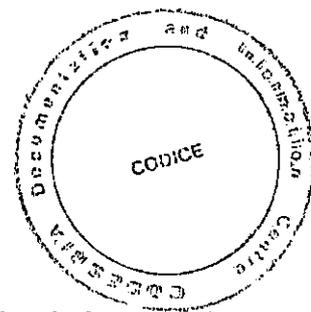
CONCLUSION GENERALE

Il a été question tout au long de ce travail d'expliquer le phénomène de violence conjugale dans la ville de Yaoundé. Pour parvenir à cette fin, nous étions guidée par trois hypothèses qui ont été soumises à la vérification au sein d'une population de 222 personnes, soit 90 hommes et 132 femmes. Ces personnes ont été recrutées dans les sous-groupes Eton et Moundang vivant à Yaoundé parce qu'ils sont souvent victimes des stéréotypes en ce qui concerne la violence conjugale.

Les résultats de l'enquête sur le terrain ont permis de dégager quatre principales formes de violences conjugales : la violence physique, la violence sexuelle, la violence psychologique et la violence économique. Les analyses nous ont permis de constater que chaque type de violence est lié à un certain nombre de variables individuelles qui sont en outre les manifestations d'un système social bien structuré. Ainsi, comprendre le phénomène de violence aura consisté dans un premier temps à en inventorier les variables explicatives et ensuite, déceler la logique sociale c'est-à-dire la toile de fond sur laquelle la violence conjugale prend appui et enfin, analyser ses mécanismes d'intégration et de perpétuation dans la société.

Deux indicateurs ont été utilisés pour mesurer la violence physique. Il s'agit de la gifle et de la bastonnade. Nous nous sommes rendue compte que le pourcentage des femmes giflées ou des hommes giflant leurs conjointes (72,72 %) est plus grand chez les Eton que chez les Moundang (39,13 %). Cette différence pourrait s'expliquer en partie par l'organisation sociale, les us et idéologies de ces peuples. La société Moundang, de par son organisation centralisée est moins perméable aux déviances que la société Eton. D'autre part, la position géographique de ces deux peuples par rapport à la capitale pourrait aussi expliquer cette différence. Cette dernière s'avère être un pôle de diffusion des valeurs modernes dont l'assimilation ne se fait pas sans de nombreuses inadaptations. Bien plus, les femmes ayant un niveau d'instruction peu élevé subissent plus de gifles que celles ayant un niveau d'étude élevé. Il en est de même pour les hommes les moins instruits (63,63 %) qui giflent plus leurs conjointes que tous les autres.

La bastonnade quant à elle est moins présente dans les premières années de vie conjugale que par la suite. Elle évolue progressivement et atteint son apogée entre la quatrième et la neuvième année de vie conjugale (73,33 %). Elle régresse à partir de la neuvième année à cause du poids de l'âge et plus tard de la vieillesse qui pèse sur l'homme (diminution de la force physique). Il faut cependant noter que si l'âge du conjoint influe sur la bastonnade, celui de la conjointe n'y a aucun effet. La femme peut être battue à tout âge. La disparition de la bastonnade au delà de 35 ans fait progressivement place à la violence psychologique. Il n'existe donc pas une barrière étanche entre les différents types de violences conjugales. En somme, les jeunes hommes bastonnent plus leurs



conjointes d'une part que les plus âgés. D'autre part, plus le mariage dure, plus la bastonnade progresse et atteint son apogée après la neuvième année de vie conjugale.

En ce qui concerne les confessions religieuses, les résultats de notre enquête rendent compte du fait que, les catholiques sont plus violents (64,28 %) que les protestants et les autres. Ceci serait dû à la perception de la femme prônée par la tradition judéo-chrétienne où la femme est considérée comme un être inférieur à l'homme.

Enfin nous avons constaté que l'alcool, généralement perçu comme la cause de la violence conjugale n'est en réalité qu'un facilitateur de la violence. Car il crée la violence physique chez l'homme et l'inhibe chez la femme. Or un facteur ne peut créer d'un côté et l'inhiber de l'autre. L'alcool est un déclencheur et non la cause nécessaire et suffisante de la violence. Dans cette étude, la corrélation entre la consommation d'alcool et les injures est positive.

Les causes de la violence sexuelle ont été analysées à partir de deux indicateurs à savoir : l'indisponibilité féminine et les soupçons d'infidélité. Il faut avouer que c'est la forme de violence conjugale que les femmes taisent le plus. Nous nous sommes rendue compte que les agressions sexuelles sont intimement liées aux niveaux d'instruction des conjoints et à la profession de la femme. Plus la femme exerce une profession ou a un niveau d'instruction élevé, plus son statut est valorisé et moins elle est violentée sexuellement. De même, les hommes ayant un niveau d'instruction peu élevé ou aimant la compagnie des amis sont plus prompts aux violences sexuelles que les autres. Les faits justifient qu'un accent devrait être mis si l'on voudrait faire diminuer les violences conjugales faites aux femmes, sur l'éducation et l'instruction de la femme par les pouvoirs publics.

La violence sexuelle et la bastonnade sont courantes chez les individus ayant un faible niveau d'instruction (60 %).

La violence psychologique quant à elle a été analysée à travers trois indicateurs : les injures, la bouderie et le refus de manger du conjoint. Contrairement à la violence physique, la consommation de l'alcool présente une corrélation positive avec les injures. L'homme alcoolique devient plus bavard et est prompt à injurier qu'à l'état normal. Ceci s'explique par le fait que l'alcool donne plus de courage à l'homme pour réaliser son désir caché dans son subconscient que lorsqu'il est conscient, lucide. Les femmes Moudang (43,75 %) contrairement aux Eton (11,76 %) subissent plus d'injures. Ce qui nous amène à dire que la forme de la violence conjugale prévalente change d'intensité suivant l'ethnie.

La bouderie et le refus de manger du conjoint ont une corrélation positive avec le niveau d'instruction. Le niveau d'instruction est une variable déterminante dans l'éclatement de la violence psychologique. Elle est très fréquente chez les intellectuels (75 %) parce qu'elle permet de dissimuler les malaises de cette classe privilégiée pour qui la violence physique est jugée trop barbare..

En plus du niveau d'instruction, le refus de manger du conjoint est fréquent chez les hommes qui rentrent à la maison à des heures tardives.

La violence économique a été mesurée par la privation par l'homme des ressources alimentaires et matérielles, les interdictions faites à la femme de disposer de son argent. Ici, la profession et le revenu de la conjointe sont des variables importantes. La femme privée des ressources est généralement une femme sans revenus ou à petits revenus (44,44 %). Cette privation contribue à assurer la domination masculine et maintient la femme dans un cycle de paupérisation et de dépendance économique. Compte tenu de cette situation, une des propositions et actions possibles contribuant à diminuer la violence faite aux femmes est de promouvoir l'exercice de la profession et d'activités génératrices de revenus.

A travers l'analyse de ces quatre formes de la violence conjugale, nous avons passé en revue les différentes variables qui peuvent causer la violence au foyer. Mais se limiter à ce niveau serait percevoir la violence comme un acte individuel isolé, alors qu'elle est le produit du social.

Le phénomène de violence conjugale est le reflet d'un système culturel donné. Ce système remonte à la tradition du droit de correction tel que conçu dans l'antiquité gréco-romaine et repris par le droit napoléonien qui est notre référence juridique. Cette violence s'intègre dans la société grâce au processus de socialisation qui prône les valeurs sexistes, discriminatoires chez les enfants depuis le bas-âge. Cette socialisation sexiste est également à l'origine de la rigidité des rôles dont la défaillance dans leur accomplissement crée un dysfonctionnement au sein de la famille conjugale. Bien plus, la violence conjugale est rendue possible au sein de la famille grâce au jeu des rôles, à l'interaction sociale et à la théorie des réseaux. Car la famille est un sous-système ouvert en interaction. La violence conjugale est alors un fait social total car elle est le produit de la société et a des répercussions sur la société entière.

Enfin, il faut notifier que certaines hypothèses n'ont pas pu être vérifiées à cause de la configuration de notre échantillon qui ne pouvait pas répondre à plusieurs exigences à la fois. Il s'agit de l'influence de la polygamie et du voisinage social sur la violence conjugale. En effet, notre échantillon était constitué en majorité des monogames compte tenu du fait que nous

travaillions en milieu urbain. D'autre part, des personnes interrogées vivaient en grande partie dans des quartiers populeux dont, la répartition de notre échantillon par type de quartier n'était pas représentatif pour nous permettre de faire la comparaison.

Tels sont les résultats auxquels nous avons abouti. Compte tenu du caractère total du phénomène, l'une des interrogations du questionnaire permettait de saisir quelles solutions les interviewés envisagent pour résorber et éliminer le phénomène ainsi que les voies de recours qui s'offrent aux victimes. La plupart des victimes se plaignent chez les membres de la famille. Cependant, une infime proportion porte plainte au Ministère des Affaires Sociale et de la Condition Féminine, au commissariat ou à l'A.L/V.F. La résolution du conflit conjugal implique donc la mobilisation des acteurs sociaux relevant de plusieurs formations. Que ce soient les assistants sociaux, le policier, le juge, la médecine, chacun a sa pierre à apporter pour l'édification d'une société sans violence.

Sans toutefois prédire la fin de la violence conjugale, on peut cependant noter qu'il existe de plus en plus une prise de conscience de l'existence de ce problème. Les femmes se regroupent pour en discuter au sein d'associations. De même, les médias en parlent davantage alors qu'il y a de cela quelques années c'était un fait tabou. Il faut noter que s'il est possible de penser à une évolution future des mentalités dans le sens de la lutte contre les violences conjugales, le chemin reste encore jonché d'obstacles à cause des vieilles habitudes. Nous citerons pour illustration cette bulle d'un monsieur s'adressant à sa femme dans le journal *Dikalo*. « Ah!...la bonne dame qui revient de Beijing...vos petites résolutions ça s'arrêtent là-bas pas ici dans ma maison : d'ailleurs tu connais la couleur de ma chicotte. Si ça continue, je serai bien obligé de revoir ton portrait! »⁷⁵.

La violence conjugale permet donc la victimation de la femme et l'affirmation de la virilité de l'homme dans le but de pérenniser les valeurs traditionnelles. Ainsi, un accent devrait être mis sur l'éducation des conjoints, leur sensibilisation aux méfaits de la violence. Ceci passera par la promotion du dialogue et du travail de la femme (travail rémunéré). Ces mesures faciliteraient son épanouissement et réduiraient par là la violence conjugale

Telle est la contribution que nous avons apportée à l'explication de ce phénomène social. Des recherches plus profondes pourraient être menées dans cette voie au sein des autres groupes ethniques ou sur toute l'étendue du pays. Elles permettraient d'établir des comparaisons, de rapprocher les expériences et de dégager les régularités sur la question de la violence conjugale au Cameroun. Ceci permettrait d'élaborer une stratégie nationale d'intervention pour les violences conjugales.

⁷⁵ *Dikalo*, journal hebdomadaire, N° 184 du 16 au 23 Octobre 1995, p. 9.

BIBLIOGRAPHIE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

I OUVRAGES ET THESES

- 1 Campell, A., 1993 : Men, women and agression on rage in mariage to violence in the streets : how gender affects the way we act, Basic books, Admission of Happer , Collins publishers.
- 2 Conseil Consultatif Canadien sur la situation de la femme, 1991 : La violence faite aux femmes par les hommes : la brutalité de l'inégalité, Ottawa.
- 3 Conseil du Statut de la Femme, 1994 : La violence conjugale au Québec : un sombre tableau, Québec, CSF, 93 p.
- 4 Dalloz, 1967 : Code civil, 66e édition, édition Dalloz, 1214 p.
- 5 Deniel, R., 1985 : Femmes des villes africaines, Dakar, Inades édition, 220 p.
- 6 Durkheim, E., 1986 : La division du travail social, Paris, PUF Quadrige, 416 p.
- 7 Durkheim, E., 1991 : Le suicide, 6e édition, Paris, PUF Quadrige, 463 p.
- 8 Elanga Mbuyinga, 1989 : Tribalisme et problème national en Afrique : le cas du Kamerun, Paris, Harmattan, 348 p.
- 9 Foulou, J. and al, 1994 : Evaluation participative de la pauvreté au Cameroun, Yaoundé, Banque Mondiale, 192 p. (Rapport préliminaire).
- 10 Franqueville, A., 1984 Yaoundé, construire une capitale, Paris, ORSTOM, 192 p.
- 11 Freud Sigmund, 1992 : Malaise dans la civilisation, 12e édition, Paris, PUF, 107 p.
- 12 Gagnon , F., 1995 : Les mécanismes institutionnels de la Violence conjugale, Québec, GREMF, 103 P.
- 13 Gérard H., 1992 : Méthodes de recherche en sociologie de la population : approches qualitatives, UCL, Belgique, Diffusion Universitaire ciaco.
- 14 Hans, M. F., 1988 : Les Femmes et l'argent : histoire d'une conquête, Paris, édition Grasset / Fasquel, Paris, 349 P.
- 15 Hobbes, T., 1971 : Le Léviathan, Paris, édition Sirey, 780 p.

- 16 Lalande, A., 1991 : Vocabulaire technique et critique de la philosophie, Paris, PUF Quadrige, vol 2, N-Z, 1986 p.
- 17 Larouche, G., 1987 : Agir contre la violence, une option féministe à l'intervention auprès des femmes battues, édition de la pleine lune, Montréal.
- 18 Lembezat , B., 1961 : Les populations païennes du Nord-Cameroun et de l'Adamaoua, Paris PUF, 252 p.
- 19 Mackinnon, C., 1987 : Feminism, unmodified, cambridge, Mass. and London, harward university press,
- 20 Michel, A., 1972 : Sociologie de la famille et du mariage, Paris , PUF, 264 p.
- 21 Newland, K., 1981 : Femmes et société, Paris, Denoël/Gonthier, 173 p.
- 22 Ngoa Henri, 1974 : Non, La femme africaine n'était pas opprimée, Yaoundé, édition clé, 33 p.
- 23 Ombolo, J.P., 1978 : « Les Eton du Cameroun », Thèse de doctorat de 3e cycle en Anthropologie à l'Université de Yaoundé, 170 p.
- 24 ONU, 1989 : Violence against women in the family, New-York, 120 p.
- 25 ONU, 1992 : Les femmes dans le monde : des chiffres et des idées de 1970 - 1990, New-York, 111 p.39
- 26 Republique du Cameroun 1967 : Code Pénal, Nouvelle édition, Imprimerie Nationale, Yaoundé, 377 p.
- 27 Rocher, G., 1968 : Sociologie générale. Tome 1: Regards sur la réalité sociale, Montréal, HMH.
- 28 Roudy, Y., 1975 : Femme en marge, Paris, Flamarion.
- 29 Rousseau, J. J., 1992 : Du contrat social, Paris, Bordas, 254 p.
- 30 Segalen, M., 1981 : Sociologie de la famille, Arman colin, Paris, Collection U, 283 p.
- 31 Simone de Beauvoir 1949 : Le deuxième sexe: les faits et les mythes, Paris, Gallimard, 395p.
- 32 Sinclair Deborah 198 6 : Pour comprendre le problème des femmes battues, Toronto, librairie gouvernementale.
- 33 Walker Lenore, E., 1979 : The battered woman, New York, Harper and row.
- 34 La sainte bible, version Louis second, alliance biblique universelle, 1277 p.

II REVUES ET ARTICLES

- 1 Banque Mondiale 1994 : « Population et Banque Mondiale » in Banque Mondiale actualités, vol XIII, N° 32, 1er Sptembre, 12 p.
- 2 Dikalo N° 184 du 16 au 23 Octobre 1995.
- 3 Doodoo Lanza, 1981 : "Zaire ~~pourrissement~~ social et dépendance féminine" in Terre des femmes, sous la direction de Elisabeth Paquot, édition La découverte/Maspero, Boréal express Paris PP. 129 - 134.
- 4 centre d'aide et de lutte 1988 : ¹: Agressions sexuelles : ça suffit, Québec , Octobre, 6 P.
- 5 Lori, L., Heise and all, 1994 : « Violence against women : a neglected public health issue in less developed countries » in social sciences and medecine, vol 39, November, pp. 1165 - 1187.
- 6 Mckendrich et Wilma 1990 : « Domestic violence » in violence in South Africa, Oxford Université press, Cape Town, pp. 251 - 263.
- 7 Nkouendjin Yotnda, P., 1977 "Du droit de «boxer» sa femme" in Penant N° 755, Imprimerie Chastrusse et C^{ie} A Brive, Janv - Fév - Mars, pp 5 - 9.
- 8 Nlend, C., 1987 : «Famille et relations conjugales» in Colloque sur la famille en Afrique, édi. Ministère des Affaires Sociales, Yaoundé, 6 - 11 Avril, pp. 39 - 50.
- 9 ONU, 1991 : "Violence contre les femmes" in Femmes actualités N° 7 - 8, New-York, , 141p.
- 10 Parmentier A. et 1981 : "Mexique, les lois de la violence" in Terre des Femmes, sous la direction de Elisabeth Paquot ,éditions la découverte/Maspero, Boréal express, Paris PP. 211 - 220.
- 11 Tiokou Ndonko ,F., 1993 : «Ethnicité, nourriture et politique : l'exemple des Yasa de la côte Sud du Cameroun» in Africa Focus, vol 9, N° 1 - 2, pp.105 - 124.
- 12 Titi Nwell , P., 1985 : « Le Statut social de la femme dans les mythes Basaa d'origine» in: Femmes du Cameroun, mères pacifiques, femmes rebelles , sous la direction de J. C. Barbier, Paris, Karthala, ORSTOM, 1985, pp. 25 - 35.

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE
ANTHROPOLOGIE.

Numéro
d'identification : _____

QUESTIONNAIRE FEMME

TITRE : ETUDE SOCIOLOGIQUE DU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES
SUR LES FEMMES AU FOYER DANS LA VILLE DE YAOUNDÉ.

I PROFIL DE L'ENQUÊTÉE

Section 1 : Identification du sujet

- 1) Lieu et nombre d'année de résidence : _____
- 2) Age : _____
- 3) Profession : _____
- 4) Profession du conjoint : _____
- 5) Niveau d'étude : _____
- 6) Niveau d'étude du conjoint : _____
- 7) Nombre d'enfants : _____
- 8) Mariage : durée d'union : _____
- Nombre d'unions contractées : _____

- 9) Vous êtes mariés : selon la tradition
- selon la loi
- à l'état civil et à la tradition
- l'union libre
- 10) Qui a choisi votre conjoint ? vous-même
- votre famille
- autres (préciser) : _____
- 11) Religion : Protestant
- Catholique
- Musulman
- Autres (précisez) : _____
- 12) Option matrimoniale : monogamie
- polygamie

Section 2 : Habitudes de l'enquêtée en rapport avec les
prédispositions à la violence.

- 1) Consommez-vous de l'alcool ?

souvent

rarement

pas du tout

si oui votre comportement change-t-il quand vous en consommez ?

oui non

si oui comment ? violent apathique (indifférent)
 non violent Autres (précisez) _____

2) Votre conjoint en consomme-t-il également ?

souvent rarement pas du tout

Quand il a bu, il devient : violent apathique (indifférent)
 non violent Autres (précisez) _____

3) Rentrez-vous à la maison tard dans la nuit ? oui non
si oui est-ce une raison de conflit ? oui non

4) Votre conjoint rentre-t-il tard à la maison ? oui non
Si oui est-ce une raison de conflit pour vous ? oui non

5) Aimerez-vous sortir avec des amis ? oui non
Votre conjoint l'approuve-t-il ? oui non

6) Etes-vous : autoritaire ? oui non
jalouse ? oui non

7) Quel est le plus grand défaut de votre conjoint ?
 jaloux violent frivole
 dépensier ne rationne pas autoritaire
 chiche obsédé sexuel égoïste
Autres (précisez) _____

8) Avez-vous souvent des discussions, des causeries en famille ? oui non
Si oui sur quoi ? - Education des enfants
- projets divers
- rapports familiaux
- actualité
- autres (précisez) _____

De quoi ne parlez-vous pas ?
- sexualité
- activités extra-professionnelles
- autres (précisez) _____

II US ET IDÉOLOGIES DE L'ENQUETÉE EN RAPPORT AVEC SON ORIGINE SOCIALE.

1) Votre père battait-il sa femme ? oui non

Si oui quelle en était la fréquence ? _____

et pourquoi ? _____

Le lieu des sévices ?

- dans la maison
 dans la chambre
Autres (précisez) _____

- au lieu du travail
 en public

4) Y-a-t-il eu des conséquences ?

- blessures
 hospitalisation
Autres (précisez) _____

- déchirure d'habit
 renvoi chez les parents

5) Quelle était la réaction des voisins ?

- assistance
 compassion
Autres (précisez) _____

- blâme intervention
 complicité

6) Quelle était la réaction des enfants ?

- assistance
 compassion
 esprit de vengeance
Autres (précisez) _____

- la terreur intervention
 complicité

7) Que fait votre mari quand il désire avoir des relations sexuelles et que vous refusez ?

8) Vous est-il déjà arrivé dire à votre mari que vous le soupçonnez d'infidélité ?

oui

non

Quelle était sa réaction ?

V RÉSOLUTION DES CONFLITS, L'APRÈS VIOLENCE

1) Avez-vous porté plainte après ces actes de violences ? oui
 non

Si oui auprès de qui ?

- la famille
 les services sociaux
Autres (précisez) _____

- police - gendarmerie
 association des femmes

Si non pourquoi ? _____

2) Qu'avez-vous ressenti après ces violences ?

- la peur
 la rancœur
 la soumission

- l'humiliation
 la valorisation
Autres (précisez) _____

3) Comment s'est passée la réconciliation ?

- cadeau
 sortie
 causeries (discussions)
Autres (précisez) _____

- repas préféré
 rapports sexuels
 intervention extérieure

4) En cas de violence répétée demanderiez-vous le divorce ?

oui non

Si non pourquoi ?

enfants dépendance économique
 religion dépendance psychologique

qu'en dira-t-on ?

Autres (précisez) _____

5) A votre avis peut-on réduire la violence entre époux en prônant :

auto-défense des femmes
 révision des lois en faveur des femmes
 formation spéciale des policiers - magistrats - Gendarmes -
Médecins - Assistants sociaux
 éducation civique

Autres (précisez) _____

VI PARTAGE DE L'AUTORITÉ ET DÉFAILLANCE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DES DEVOIRS MARITAUX.

1) Qui paie les employés de la maison (au cas où il y en a) ?

le mari vous-même

Autres (précisez) _____

2) Qui s'occupe des frais de scolarité des enfants ? _____

3) Est-ce que votre mari vous aide dans l'accomplissement des travaux ménagers ?

oui non

Si oui dans quelles tâches ? _____

4) Pensez-vous que votre conjoint remplit bien ses tâches d'époux ?

oui non

5) Votre mari vous appelle-il pour faire le budget familial ?

oui non

Si oui quelles sont les dépenses dont vous assumez la charge ? _____

Si non est-ce une occasion de dispute pour vous ?

oui non

6) votre mari vous consulte-il pour les décisions concernant la famille ?

oui non

7) Comment sont organisées les dépenses en direction de vos deux familles d'origine ?

la famille de l'homme est prioritaire
 la famille de la femme est prioritaire

Numéro
d'identification : _____

QUESTIONNAIRE HOMME

TITRE : ETUDE SOCIOLOGIQUE DU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES
SUR LES FEMMES AU FOYER DANS LA VILLE DE YAOUNDÉ.

I PROFIL DE L'ENQUETÉ

Section 1 : Identification du sujet

- 1) Lieu et nombre d'année de résidence : _____
- 2) Age : _____
- 3) Profession : _____
- 4) Profession de la conjointe : _____
- 5) Niveau d'étude : _____
- 6) Niveau d'étude de la conjointe : _____
- 7) Nombre d'enfants : _____
- 8) Mariage : durée d'union : _____
- Nombre d'unions contractées : _____

- 9) Vous êtes mariés : selon la tradition
- selon la loi
- à l'état civil et à la tradition
- l'union libre

- 10) Qui a choisi votre conjoint ? vous-même
- votre famille
- autres (préciser) : _____

- 11) Religion : Protestant
- Catholique
- Musulman
- Autres (précisez) : _____

- 12) Option matrimoniale : monogamie
- polygamie

Section 2 : Habitudes de l'enquêté en rapport avec les prédispositions à la violence.

- 1) Consommez-vous de l'alcool ?

souvent

rarement

pas du tout

si oui votre comportement change-t-il quand vous en consommez ?

oui non

si oui comment ? violent apathique (indifférent)
 non violent Autres (précisez) _____

2) Votre conjointe en consomme-t-elle également ?

souvent rarement pas du tout

Quand elle a bu, elle devient : violente apathique (indifférent)
 non violente Autres (précisez) _____

3) Rentrez-vous à la maison tard dans la nuit ? oui non

si oui est-ce une raison de conflit ? oui non

4) Votre conjointe rentre-t-elle tard à la maison ? oui non

Si oui est-ce une raison de conflit pour vous ? oui non

5) Aimeriez-vous sortir avec des amis ? oui non

Votre conjointe l'approuve-t-elle ? oui non

6) Etes-vous : autoritaire ? oui non

jaloux ? oui non

7) Quel est le plus grand défaut de votre conjointe ?

jalouse violente frivole
 dépendrière égoïste autoritaire
 chiche obsédée sexuel
Autres (précisez) _____

8) Avez-vous souvent des discussions, des causeries en famille ? oui non

Si oui sur quoi ? - Education des enfants
- projets divers
- rapports familiaux
- actualité
- autres (précisez) _____

De quoi ne parlez-vous pas ?

- sexualité
- activités extra-professionnelles
- autres (précisez) _____

II US ET IDÉOLOGIES DE L'ENQUETÉ EN RAPPORT AVEC SON ORIGINE SOCIALE.

1) Votre père battait-il sa femme ? oui non

Si oui quelle en était la fréquence ? _____

et pourquoi ? _____

- 2) Comment la femme est-elle vue dans votre société _____
- 3) Que pense-t-on dans votre village des hommes qui luttent avec leurs femmes ? _____
- 4) Que pensez-vous de la violence conjugale ? _____
- 5) Si une femme vous dit : "mon mari ne me tape pas. Il n'est même pas jaloux". Qu'en pensez-vous ? _____
- 6) Dans le milieu de vos amis que pense-t-on des hommes qui battent leurs femmes ? _____

III MILIEU DE VIE : LE VOISINAGE ET LA VIOLENCE.

- 1) Dans votre entourage y-a-t-il des gens qui battent leurs femmes ? oui non
- Le font-ils régulièrement ? oui non
- Si oui pourquoi ? _____
- Si non pourquoi ? _____
- 2) Que pense-t-on de la violence conjugale dans votre quartier ? _____

IV LA VIOLENCE PROPREMENT DITE.

- 1) Avez-vous déjà fait subir l'une des situations suivantes à votre conjoint :

- | | |
|----------------------|--------------------------|
| Refus de rationner ? | <input type="checkbox"/> |
| Refus de manger ? | <input type="checkbox"/> |
| Bouderie ? | <input type="checkbox"/> |
| Injure ? | <input type="checkbox"/> |
| Gifle ? | <input type="checkbox"/> |
| Bastonnade ? | <input type="checkbox"/> |

Quelle en était la fréquence ces derniers mois ? _____

Quelle en était la cause ? _____

- 2) Qu'est-ce qui a provoqué ce geste ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> ivresse | <input type="checkbox"/> désobéissance |
| <input type="checkbox"/> jalousie | <input type="checkbox"/> stérilité |
| <input type="checkbox"/> polygamie | <input type="checkbox"/> budget familial |
| <input type="checkbox"/> rapports belle-mère | <input type="checkbox"/> rapports coépouses |
| Autres (précisez) _____ | |

- 3) Au cas où vous auriez déjà bastonné votre épouse, pouvez-vous nous dire avec précision : l'instrument utilisé (avec quoi) ? _____

Le lieu des sévices ?

- dans la maison
 dans la chambre

- au lieu du travail
 en public

Autres (précisez) _____

4) Y-a-t-il eu des conséquences ?

- blessures
 hospitalisation

- déchirure d'habit
 renvoi chez les parents

Autres (précisez) _____

5) Quelle était la réaction des voisins ?

- assistance
 compassion

- blâme intervention
 complicité

Autres (précisez) _____

6) Quelle était la réaction des enfants ?

- assistance
 compassion
 esprit de vengeance

- la terreur intervention
 complicité

Autres (précisez) _____

7) Que faites vous quand vous désirez avoir des relations sexuelles et qu'elle refuse ?

8) Est-il déjà arrivé qu'elle vous dise qu'elle vous soupçonne d'infidélité ?

- oui non

Quelle était votre réaction ?

V RÉSOLUTION DES CONFLITS, L'APRÈS VIOLENCE

1) A-t-elle porté plainte après ces actes de violences ?

- oui
 non

Si oui auprès de qui ?

- la famille
 les services sociaux

- police - gendarmerie
 association des femmes

Autres (précisez) _____

Si non pourquoi ? _____

2) Qu'avez-vous ressenti après ces violences ?

- la peur
 la rancœur
 la soumission

- l'humiliation
 la valorisation

Autres (précisez) _____

3) Comment s'est passée la réconciliation ?

- cadeau
 sortie
 causeries (discussions)

- repas préféré
 rapports sexuels
 intervention extérieure

Autres (précisez) _____

4) A votre avis peut-on réduire la violence entre époux en prônant :

- auto-défense des femmes
 - révision des lois en faveur des femmes
 - formation spéciale des policiers - magistrats - Gendarmes - Médecins - Assistants sociaux
 - éducation civique
- Autres (précisez) _____

VI PARTAGE DE L'AUTORITÉ ET DÉFAILLANCE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DES DEVOIRS MARITAUX.

1) Qui paie les employés de la maison (au cas où il y en a) ?

- la femme vous-même
- Autres (précisez) _____

2) Qui s'occupe des frais de scolarité des enfants ? _____

3) Est-ce que vous aidez votre femme dans l'accomplissement des travaux ménagers ?

- oui non

Si oui dans quelles tâches ? _____

4) Pensez-vous que votre conjointe remplit bien ses tâches d'épouse ?

- oui non

5) Appelez-vous votre femme pour faire le budget familial ?

- oui non

Si oui quelles sont les dépenses dont elle assume la charge ? _____

Si non est-ce une occasion de dispute pour elle ?

- oui non

6) Consultez-vous votre femme pour les décisions concernant la famille ?

- oui non

7) Comment sont organisées les dépenses en direction de vos deux familles d'origine ?

- la famille de l'homme est prioritaire
- la famille de la femme est prioritaire
- la priorité est accordée au problème urgent indépendamment de la famille.

Cette distribution est-elle source de problèmes ?

- oui non

VII SITUATION ÉCONOMIQUE

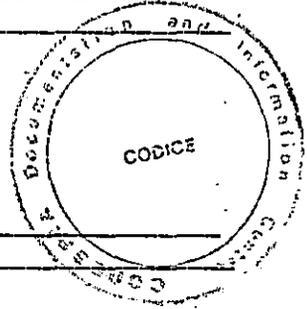
1) Quelle est la principale source de revenus de votre femme ?

2) Dispose-t-elle de son argent ?

oui

non

Sinon pourquoi ? _____



3) Pouvez-vous nous faire part de vos revenus mensuels ?

je gagne entre :

0 et 50 000 frs

50 000 et 100 000 frs

100 000 et plus

4) Pouvez-vous nous chiffrer vos dépenses mensuelles dans la grille suivante ?

0 à 30 000 frs

30 000 et 60 000 frs

60 000 et 90 000 frs

90 000 frs et plus.

5) Occupez vous de l'habillement votre épouse ?

oui

non

L'argent donné pour cela est-il suffisant ?

oui

non

6) Occupez vous de l'habillement des enfants ?

oui

non

7) L'argent donné pour la ration est-il jugé suffisant par votre conjointe ?

oui

non

Nom de l'enquêteur : _____

Date : _____

la priorité est accordée au problème urgent indépendamment de la famille.

Cette distribution est-elle source de problèmes ?

oui non

VII SITUATION ÉCONOMIQUE

1) Quelle est votre principale source de revenus ?

2) Disposez-vous de votre argent ?

oui non

Sinon pourquoi ?

3) Pouvez-vous nous faire part de vos revenus mensuels ?

je gagne entre : 0 et 50 000 frs
 50 000 et 100 000 frs
 100 000 et plus.

4) Pouvez-vous nous chiffrer vos dépenses mensuelles dans la grille suivante ?

0 à 30 000 frs
 30 000 et 60 000 frs
 60 000 et 90 000 frs
 90 000 frs et plus.

5) Votre conjoint s'occupe-il de votre habillement ?

oui non

L'argent donné pour cela est-il suffisant ?

oui non

6) S'occupe-il de l'habillement des enfants ?

oui non

7) L'argent donné pour la ration est-il suffisant ?

oui non

Nom de l'enquêteur : _____

Date : _____

ERATA

N°	PAGES	PARAGRAPHES	LIGNES	LIRE	AU LIEU DE
1	Titre	-	-	des violences	de violences
2	4	note de bas de page	-	Nkouendjin Yomda	Nkouendjin Yotnda
3	26	3	5	soient 68 Eton et 64 Moundang	soient 66 dans chaque groupe
4	26	Tableau N° 1	3e colonne	68 Eton	66 Eton
5	26	Tableau N° 1	3e colonne	64 Moundang	66 Moundang
6	33	1	3	[la] plus	plus [la]
7	33	note de bas de page	1	mesurer	mesure
8	48	1	4	de déviance	de déviances
9	56	1	4	de Chi ² montre que	de Chi ² que
10	60	1	1	les 68 femmes	les 66 femmes
11	64	note de bas de page	4	pourvoir	pouvoir
12	72	3	5	créés	créés
13	84	II	2	et recommandations	etrecommandations
14	88	I	3	nous regroupons	nous regroupes
15	91	4	6	la disparition	disparition
16	93	3	7	de promouvoir	de de promouvoir
17	93	6	2	pouvait	pmouvait
18	94	2	3	interviewés	interviés